



Le

Du Lac au Tenu

Mag' *Saint Marin*

Informations municipales de Saint-Mars-de-Coutais

Juillet
2021



Sommaire



Le mot du Maire.....3

Hommage.....4

L'action municipale.....5-30

■ **Les Conseils Municipaux : synthèse des décisions**

■ **Focus Finances et Budgets**

■ **Les projets municipaux en cours**

L'Expression de la diversité municipale.....30

Les actualités de la Commune.....31-38

■ **L'état-civil**

■ **Accueil des nouveaux arrivants**

■ **La journée citoyenne**

■ **La vie scolaire**

■ **Portraits de St Marins**

■ **Nouvelles entreprises de la commune**

■ **Informations pratiques**

La dynamique associative Saint-Marine.....39-48

■ **Le soutien municipal aux Associations**

■ **La vie des Associations**

■ **En parallèle :**

- La bibliothèque municipale
- Le multisports départemental
- L'animation enfance-jeunesse

En lien avec les autres communes.....49-51

Les prochains événements.....52

QUELQUES PRÉCISIONS... :

Il faut compter plusieurs semaines entre la finalisation des articles d'un tel bulletin et la diffusion dans vos boîtes aux lettres (temps nécessaire à la mise en page, la vérification, l'impression, la distribution...).

Certaines informations peuvent donc avoir évolué depuis cette finalisation. Nous vous remercions de votre compréhension.

LE MOT DU MAIRE

Chères Saint Marines,
Chers Saint Marins,

La crise sanitaire et ce qu'elle a imposé de mesures de prévention et de protections sanitaires, a modifié considérablement le bon fonctionnement de la vie publique, relationnelle et associative. C'est bien évidemment le cas à Saint Mars de Coutais et cela a profondément affecté la convivialité qui caractérise tant notre commune.

Preuve en est : les différentes manifestations et festivités qu'à contrecœur nous avons dû reporter voire annuler, malgré l'investissement personnel et professionnel de nombreux bénévoles, commerçants, exposants, agents municipaux et élus.es.

De fait, la vie municipale est aussi impactée : en conformité avec le principe de précaution, nos conseils municipaux se sont tenus sans que du public ne puisse s'y déplacer pendant les confinements successifs. Ainsi, seuls les débats en comité restreint ont eu lieu.

Nous sommes conscients que ces mesures ont de lourdes conséquences sur les dossiers engagés par la collectivité, notamment sur la nouvelle gouvernance participative que nous avons souhaité mettre en place au cours de ce mandat. Pour autant, nous souhaitons, ensemble, continuer à faire avancer notre commune et poursuivre les chantiers engagés, pour maintenir le cap que nous nous sommes fixés.

La situation nous oblige à faire avec et sans : voici en effet plus d'un an que nous vivons avec beaucoup de sans mais qu'il nous faut bien faire avec ! Dans ce contexte, le Conseil Municipal a poursuivi ses travaux sur tous les plans : gestion financière, aménagement du bourg et urbanisme, gestion et valorisation du patrimoine, projets dans le domaine de l'environnement, amplification de la participation citoyenne, prise en compte des besoins à tous les âges de la vie (enfance, jeunesse, seniors, intergénérationnel) et dans les situations nécessitant de la solidarité.

Cette année et pour la première fois dans le cadre de la préparation du vote du budget, un plan pluriannuel d'investissement a été élaboré pour étudier la faisabilité financière des projets envisagés par les différentes commissions. Il faut poursuivre avec un plan pluriannuel de gestion du patrimoine. Ces deux plans pluriannuels, que nous souhaitons mettre en œuvre au cours de la mandature, sont, parmi nos autres actions, des éléments indispensables pour se projeter vers un développement harmonieux de notre commune pour la prochaine décennie.

Cela s'inscrit en complément des feuilles de route que chaque commission a préparé pour les cinq années à venir. Sauf changement (mais avec retard en raison du COVID), elles auront été abordées lors de la réunion d'échange avec la population du 29 juin. Première rencontre pleinement ouverte depuis la crise du COVID, elle aura eu pour objectif une présentation et un échange sur les actions et projets mis en place au cours de la première année du mandat et sur ceux en perspective. Nous espérons renouveler cet exercice régulièrement au cours du mandat. Afin de prendre en compte les questions que les habitants auront formulées lors de cette rencontre du 29 juin, les perspectives municipales vous seront présentées dans un prochain bulletin d'information.

“ **Se projeter vers un développement harmonieux de notre commune** ”

Nous devons garder confiance en l'avenir. En effet, les contraintes s'allègent pour revenir à une vie plus normale sur notre vie sociale et économique. Pour autant, nous devons rester prudents et maintenir les gestes barrières comme le port du masque, pour nous protéger les uns les autres. La vaccination le permet également.

Nous pourrions ainsi nous retrouver collectivement, dans cette convivialité qui nous est si chère et dont nous avons tant besoin.

Nous sommes au début de l'été. Depuis quelque temps, le soleil nous donne l'espoir. Il nous guide vers cette période estivale, propice au regroupement familial ou entre amis, mais aussi au ressourcement, ô combien nécessaire après cette longue crise sanitaire.

Je vous souhaite, chers Saints Marins, un très bel été à toutes et tous.

Pour le Conseil Municipal,
Jean CHARRIER, Maire.



Maire de Saint Mars de Coutais de 1995 à 2001



Chers amis,
Le 17 mars 2021 à l'âge de 87 ans, Gilbert GRANDJOUAN nous a quitté. Il est décédé dans la maison familiale auprès des siens, à la Mulonnaie.

Il s'est marié le 28 avril 1959 avec Marie-Thérèse Padiou. De leur union, 6 enfants sont nés. Homme de cœur, au sens de la famille qu'il avait fondée et qui s'était agrandie autour de lui avec 22 petits-enfants et arrières petits-enfants dont il devait être fier, lui qui était passé maître dans l'art d'être grand-père. Malgré ses occupations si nombreuses, il savait préserver du temps pour les siens. Gilbert avait été Conseiller Municipal en 1989 sur une liste au scrutin nominatif. En 1991, il devient Président de la Société du canal de Buzay créée en 1712. Il y sera président jusqu'en 2009. Après un mandat en tant que conseiller municipal, il fut réélu en 1995 et devient Maire de la commune de Saint Mars de Coutais et Vice-Président de la communauté de communes de la Région de Machecoul.

Pendant son mandat de maire, Gilbert a défendu et réalisé plusieurs projets :

La construction de la nouvelle mairie et nouvelle bibliothèque qui sont devenues opérationnelles en mars 2001 quelques jours avant la fin de son mandat, qu'il n'avait pas souhaité renouveler. Il a utilisé son nouveau bureau uniquement quelques heures. Cette nouvelle mairie était vraiment nécessaire. En effet, l'ancien bureau du maire servait également de salle pour les mariages. Trois secrétaires se partageaient le même bureau. Cette nouvelle mairie a permis d'améliorer les conditions de travail du personnel administratif, mais également des élus, tout en permettant un accueil plus chaleureux et plus confidentiel pour les habitants.

Il a également géré le contentieux des malfaçons de conception et de réalisation des ouvrages hydrauliques de la rue du Château à la suite de l'aménagement de cette rue, provoquant des inondations à répétitions.

Gilbert a également permis la réalisation, par la Nantaise d'Habitation, des premiers locatifs sociaux aux Bergeries. Il a concrétisé le lotissement communal des Bergeries.

Le chemin de randonnées de Bois Charrette a été ouvert en 1997. Lors de son inauguration, la première randonnée communale sur la journée a eu lieu avec un pique-nique dont l'apéritif et la boisson avaient été offerts par la commune. Depuis cette date, les randonnées communales se sont succédées au fil des ans.

Gilbert a aussi défendu la création d'une station expérimentale d'assainissement des eaux usées, projet très difficile à faire accepter par les services de l'État. Sa persévérance a permis d'aboutir à cette réalisation pour un investissement modique pour la commune de 50 000 €.

Il a également été à l'initiative de l'aménagement foncier sur la commune, en ayant cette approche environnementale nécessaire pour éviter au maximum la destruction des haies et talus. Avec beaucoup de vigilance, dans le cas où cet arrachage était indispensable, il a défendu qu'une replantation des haies soit effectuée pour compenser le linéaire détruit. Cette restructuration foncière a permis la réalisation de chemins de randonnées, aujourd'hui plébiscités par les habitants mais aussi par les communes environnantes.

Gilbert était un gestionnaire averti, rigoureux, difficilement influençable. Il pouvait être patriarcale, mais c'était un homme franc, parfois direct, sans ambiguïté, mais juste et droit, œuvrant toujours dans l'intérêt général. C'était un homme convivial et fidèle en amitié. Il aimait voyager avec Marie-Thérèse, son épouse, et nous avions plaisir à l'écouter, après les conseils municipaux, nous commenter ses voyages récents. Il avait cette sensibilité, parfois cachée, mais bienveillante pour ces peuples en grande précarité ou dans la pauvreté.

Gilbert nous a quitté au printemps 2021, après une vie bien remplie en tant qu'exploitant agricole sur la ferme de la Mulonnaie et au service de la commune pendant 12 ans.

Ayant été adjoint avec Gilbert lors de son mandat de maire, au nom de tous les conseillers et conseillères qui ont œuvré auprès de lui et en mon nom personnel, je souhaite témoigner de ma sincère reconnaissance pour son implication au service de la commune.

Jean CHARRIER
Maire



Les conseils municipaux de octobre 2020 à avril 2021

Les réunions de Conseil Municipal ont lieu une fois par mois de septembre à juin ou juillet, le jeudi soir (dates à consulter sur le site de la mairie). N'hésitez pas à venir y assister : sauf impératifs sanitaires, elles sont ouvertes au public, même si seuls les 23 élus peuvent participer aux débats.

L'ordre du jour est accessible en amont de la réunion sur le site de la commune avec lien vers la page Facebook de la mairie.

Un résumé des principales décisions vous est ici présenté, mais l'intégralité des procès-verbaux et décisions est accessible sur le site de la mairie : <https://www.saintmarsdecoutais.fr/comptes-rendus-municipaux-saint-mars-de-coutais/>

Prochaines réunions : jeudis 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 9 décembre, à 20h.

Conseils municipaux de octobre à décembre 2020

Conseil du 1^{er} octobre 2020

- Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme Cécile GEORGETTE.
- Absente : Mme Coralie GIRAUDINEAU

Conseil du 12 novembre 2020

- Absent excusé ayant donné pouvoir : M. Tony FARIA-FERNANDEZ.

Conseil du 10 décembre 2020

- Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme Laurence FERRET.

Conseils municipaux de janvier à mai 2021

Conseil du 14 janvier 2021

- Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jean-Marc AUBRET, MMES Hélène GLEZ et Julie RIGOLLET.
- Absent excusé : M. Lionel ERAUD

Conseil du 11 février 2021

- Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Nicolas ANGOT, MMES Hélène GLEZ, Julie RIGOLLET. Absents : MM. Lionel ERAUD et Tony FARIA-FERNANDES

Conseil du 11 mars 2021

- Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Didier RICHARD, Patrick CHAUVET, MMES Christine CELTON, Hélène GLEZ et Julie RIGOLLET.
- Absents : Mr Lionel ERAUD

Conseil du 15 avril 2021

- Absent excusé ayant donné pouvoir : M. Jérémie PRINCE.
- Absents : M. Lionel ERAUD et Mme Coralie GIRAUDINEAU



RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

1.1. Intercommunalité

Désignation d'un deuxième suppléant dans certaines commissions communautaires

Le Conseil Municipal a validé la désignation en tant que deuxième suppléant de :

- Laëtitia PELTIER à la commission Transition écologique (PCAET), Mobilité (piste cyclables, cheminements doux et accessibilité), Aménagement du territoire (PLUI et ADS),
- Bruno LAMBERT à la commission Environnement et ressources : eau, assainissement, déchets, Gémapi,
- Marie Noëlle REMOND à la commission Culture, jumelage, éducation routière.

Désignation d'un représentant au conseil de développement

Le Conseil de Développement est en majeure partie composé de citoyens non élus et a pour mission d'aider les élus communautaires, en leur proposant des nouvelles pistes de réflexion ou de projets.

Représentante du Conseil Municipal au Conseil de Développement : Roselyne FORTUN a été désignée à l'unanimité.

Désignation de deux représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCSRA

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle d'évaluer pour chaque commune le coût financier des transferts de compétences réalisés, le plus souvent des communes vers la communauté de communes (c'est le cas à St Mars pour le service commun d'instruction du droit des sols et du service mutualisé espaces verts portés par la CCSRA).

Cette évaluation permet d'obtenir le montant de l'attribution de compensation qui doit être reversée par les communes à la CCSRA.

Deux représentants par commune doivent être désignés à cette commission.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné MM. Jean CHARRIER et Jean Marc AUBRET.

Approbation du rapport de la CLECT

Le Conseil Municipal a validé le rapport de la CLECT qui prévoit pour la commune un montant de 57 613 € en 2020 et le même montant en 2021 pour le service commun d'instruction du droit des sols et du service mutualisé espaces verts.

Transfert de la compétence "Organisation de la mobilité" à la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique (CCSRA)

La loi d'orientation des mobilités offrait la possibilité à la CCSRA de prendre la compétence "mobilités" avant le 31 mars 2021. A défaut, la Région serait devenue "Autorité Organisatrice de Mobilité".

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer à la communauté de communes Sud Retz Atlantique les trois domaines de compétences : service de transport public à la demande, service de transport scolaire, service de mobilité solidaire.

Cela lui permettra de devenir "Autorité Organisatrice de Mobilités" et d'être actrice de sa politique de mobilité locale (création de Comités mobilités à l'échelle du territoire avec des représentants d'entreprises, établissements scolaires ...).

1.2. Fonctionnement général du Conseil Municipal

Un règlement intérieur du Conseil Municipal est désormais obligatoire dans toutes les communes de plus de 1000 habitants.

Il fixe les règles propres au fonctionnement interne du Conseil Municipal lui-même et s'impose aux membres du conseil. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du Conseil Municipal.

En séance du 10 octobre 2021, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité son règlement intérieur.

1.3. Aménagement du territoire

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU BOURG :

→ Approbation de l'avant-projet (dossier avp) et engagement des travaux :

Les études d'avant-projet (AVP) sont présentées en réunion de Conseil Municipal.

Le projet global d'aménagement du bourg est divisé en 6 secteurs :

- Secteur 1 – Cœur de bourg
- Secteur 2 – Rue St Médard de la rue du Grand Pré à la rue du Pally,
- Secteur 3 – Rue Saint Médard de la rue du Pally à la Zone Artisanale,
- Secteur 4 – Coin aux Rats,
- Secteur 5 – Rue de la colombe Nord (église à la rue du Marais),
- Secteur 6 – Rue de la colombe Sud (rue du Marais à la Déchetterie).

Le coût total estimé des 6 secteurs s'élève à 2 740 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, à la majorité, valide l'engagement des travaux pour les secteurs 1, 2, 5 et 6 (15 élus favorables à l'engagement des 4 secteurs, 7 élus favorables à l'engagement des secteurs 1, 5 et 6 et 1 sans opinion sur l'engagement du secteur 2).

L'engagement des travaux dans les secteurs 3 et 4 sera étudié ultérieurement.

→ Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Compte tenu de l'engagement des travaux dans les secteurs 1, 2, 5 et 6, un avenant est nécessaire avec le cabinet DCI (maître d'œuvre du projet) pour la suite de la maîtrise d'œuvre. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'engagement de cet avenant dont le montant s'élève à 54 410 €.

→ Demandes de subventions :

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à finaliser le dépôt des demandes de subventions pour le projet d'Aménagement du bourg auprès :

- Du Conseil Départemental de Loire-Atlantique (dans le cadre du dispositif de soutien aux territoires "Cœur de bourg / Cœur de ville" et dans le cadre des subventions pour les différentes phases de travaux),

- De l'État au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR),

- Du Conseil Régional ("Fond régional de développement des communes" pour le secteur 2 et programme "Pays de la Loire relance de l'investissement communal" pour le secteur 6).

→ Approbation des dossiers de consultation des entreprises – autorisation de signature des marchés

Le Conseil Municipal autorise le lancement de la procédure de consultation des entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises dans le respect du montant de l'enveloppe prévisionnelle globale de travaux.



ÉCHANGE DE TERRAIN RUE DES CHAPONNERIES

Les propriétaires du 6 rue des Chaponneries, dont une partie de terrain est classée en emplacement réservé au PLU, ont proposé d'échanger leur terrain avec le garage (propriété communale) situé sur la parcelle AK 152.

Le Conseil Municipal a validé cet échange et la proposition d'acte notarié.



OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU AU PROFIT DE LA CCSRA

L'article 136 de la loi 2014-366 du 24/03/2014 dite ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) au profit des communautés de communes.

Toutefois le législateur permet aux communes la possibilité de s'opposer à ce transfert, si plus de 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent.

Après délibération, le Conseil Municipal s'est opposé au transfert de cette compétence par 13 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions.

1.4. Ressources humaines

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION

Afin de remplacer un départ en retraite, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'animation à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021 à raison de 2h45 hebdomadaire.

AVANCEMENT DE GRADES DE 3 AGENTS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les avancements de grade de 3 agents municipaux.

MISE EN PLACE DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE "COVID19"

Le décret 2020-570 du 14 mai 2020 prévoit la possibilité de versement d'une prime exceptionnelle à certains agents de la Fonction Publique Territoriale pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Sur proposition de la commission Finances-RH, le Conseil Municipal a adopté à la majorité la mise en place de cette prime pour une enveloppe totale de 4000 €, versée en décembre 2020.



1.5. Finances

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 ET BUDGETS PRÉVISIONNELS 2021

Voir Focus "Finances et Budget"

DOTATION FOURNITURES SCOLAIRES ET SORTIES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide d'augmenter ces dotations et définit les suivantes pour l'année scolaire 2021-2022 :

- Fournitures scolaires : 57 € par élève,
- Forfait annuel classe ULIS : 378 €,
- Sortie scolaire : 4 € par élève.

SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

Associations de la commune

Saint Médard basket	564 €
Saint Médard tennis	506 €
Saint Médard karaté	307 €
A.P.E.L. École Sainte Thérèse Association des Parents D'Élèves	797 €
Amicale laïque "École Delaroche"	1 660 €
Association "le chemin des papillons"	1 000 €
Association loisirs animation culture	2 465 €
Cordissimo, association de musique	266 €
Association FAUNALIS	500 €
Comité FNACA	130 €
Centre communal d'action sociale de Saint Mars de Coutais	3 000 €

Associations Hors commune	
ADAR Loire Atlantique	1 414 €
A.D.M.R. Saint Hilaire de Chaléons	150 €
Secours populaire français - St Philbert de Grand Lieu	186 €
Association Les restaurants du cœur	880 €
Banque alimentaire de Loire Atlantique	1 000 €
Association des paralysés de France - Nantes	200 €
ADAPEI - section Grand Lieu/Pays de Retz	300 €
Croix rouge	497 €
Association Retz' Agir - insertion et emploi Pays de Machecoul et Logne	1 296 €
Secours catholique - Caritas	160 €
Association Grand Lieu / Nokoué	500 €
Ligue contre le cancer	200 €
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Loire Atlantique	96 €
Association fédérative départementale des Maires de Loire Atlantique	679,32 €
Association des Maires du Pays de Retz	259,10 €
Souvenir Français	150 €
SOS Paysans en difficulté	120 €
Société des historiens du Pays de Retz	150 €
Collectif spectacle en Retz - Saint Hilaire de Chaléons	320 €
Musique et danse en Loire Atlantique (protocole d'accord signé entre l'ADDM et la commune en 2006) pour 2021	3 798,10 €

TARIFS MUNICIPAUX 2021

Le Conseil Municipal a validé les augmentations de tarifs municipaux pour un taux global de 2 %, sauf pour la salle "La Saint Marine" pour laquelle l'augmentation est limitée à 1 %.

SALLE LA SAINT MARINE TARIFS POUR LES SAINTS MARINS	Journée complète de 7 h à 1 h		Week-end (deux jours consécutifs)		1/2 journée (Vin d'honneur, soirée, réunion...)	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Bar + Petite Salle	326 €	319 €			139 €	136 €
Bar + Grande Salle	521 €	510 €	861 €	844 €	225 €	220 €
Bar + deux Salles	538 €	527 €			230 €	225 €
Bar + Grande Salle + cuisine	575 €	563 €	862 €	845 €	245 €	240 €
Bar + deux Salles + cuisine	644 €	631 €	967 €	948 €	278 €	272 €
TARIFS FORFAITAIRES	2021		2020 (PM)			
Sono	33 €		32 €			
Vidéo projecteur	55 €		53 €			
Préparation de la salle la veille + stockage	55 €		53 €			
Caution	2 000 €		2 000 €			



RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS D'ASSURANCES

Les marchés d'assurance de la commune, arrivant à leur terme, ont été renouvelés.

Montant total : 28 880 € (prestataires : Groupama et la SMACL).

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT (PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à candidater à l'appel à projet de l'État : "Plan de relance numérique".

Ce plan de relance permettrait de bénéficier de subventions notamment pour la mise aux normes du réseau informatique de l'école, l'équipement en vidéo projecteur interactif et l'acquisition d'une nouvelle classe mobile.

CONVENTIONS AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

La collectivité a sollicité l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique pour la négociation et le portage de terrains situés rue Saint Médard. Ces biens ont été acquis par l'EPF. Cela permet à la commune de ne pas les acquérir immédiatement et de prendre le temps nécessaire à la construction d'un projet.

Cette opération nécessite de signer avec l'EPF une convention d'action foncière.

Parallèlement, l'EPF propose une convention de mise à disposition à titre gratuit des immeubles désignés dans la convention d'action foncière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature des conventions mentionnées ci-dessus.

TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (18 voix pour et 3 abstentions), décide de voter les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25 %.

Voir Focus "Finances et Budget".

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Au-delà d'un certain montant, les marchés publics sont passés selon une procédure formalisée et le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, les membres suivants :

- Jean CHARRIER, Président
- Membres titulaires : Jean-Marc AUBRET, Jérémie PRINCE, Laëticia PELTIER.
- Membres suppléants : Didier RICHARD, Philippe CLAVIER, Nicolas ANGOT.



1.6. Patrimoine bâti

CONVENTION DE BALISAGE DES ITINÉRAIRES DE CHEMINS DE RANDONNÉES

La convention est proposée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Loire-Atlantique et concerne la réalisation et l'entretien du balisage des circuits.

L'intervention porte donc sur **37,2 km** de chemins. La contribution forfaitaire est de 11 € par km pour l'entretien du balisage soit **409,20 €** en 2020.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention.

APPROBATION DES DEVIS DE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX PÉRISCOLAIRES

Le Conseil Municipal valide les devis de réaménagement des locaux périscolaires. Les travaux ont principalement pour objet de créer de nouveaux sanitaires dans la salle 23 et un plafond acoustique dans la salle 21.

Le montant total des travaux s'élève à 24 296 € HT.

1.7. Environnement

COMMISSION DE SUIVI DES CANCERS PÉDIATRIQUES DU PAYS DE RETZ

La commune a participé à la commission pilotée par l'ARS le 22 septembre concernant le suivi des cancers pédiatriques en Pays de Retz. Malgré la décision de l'État de cesser les recherches sur ce sujet, la commune y a défendu son souhait que :

- Les recherches se poursuivent et s'amplifient,
- Les études fassent l'objet de bilans produits dans des délais raisonnables avec une restitution accessible au plus grand nombre.
- Un travail soit engagé à l'échelle intercommunale pour un projet de CLS (Contrat Local de Santé) qui implique un diagnostic préalable.

Un compte rendu de cette réunion a été fait au Conseil Municipal d'octobre 2020.

PARC NATUREL RÉGIONAL

La Région a initié une réflexion sur la création d'un Parc Naturel Régional (PNR) sur le territoire l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grandlieu.

Le Conseil Municipal est invité à participer à la démarche de réflexion sur ce projet. Il est précisé que cette participation n'engage pas la collectivité à adhérer ensuite au projet, mais lui permettra de faire entendre son point de vue et de suivre les travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer à la démarche de construction de ce projet de Parc Naturel Régional.

Voir article sur le PNR dans la rubrique "les projets municipaux en cours - environnement, cadre de vie et santé".

RESTAURATION COLLECTIVE - CANDIDATURE A UN APPEL À PROJET

Pour accompagner la municipalité sur le groupe de travail "devenir des restaurations collectives et développement de l'autonomie alimentaire à Saint-Mars-de-Coutais", le Conseil Municipal décide à l'unanimité de candidater à l'appel à projet lancé par le Département : "Sensibiliser les élus et les équipes en charge de la restauration collective".

AVIS SUR LE PROJET SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992 et visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur un territoire. Il est une déclinaison du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) avec lequel il doit être compatible. Le SDAGE fixe pour chaque grand bassin hydrographique les orientations fondamentales pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers (citoyens, agriculteurs, industriels).

Le SAGE Estuaire de la Loire a été adopté le 9 septembre 2009 et doit être révisé pour être compatible avec le nouveau SDAGE.

Invité à se prononcer sur le projet révisé du SAGE, le Conseil Municipal y émet à l'unanimité un avis favorable compte tenu des enjeux et thématiques qui y sont identifiés.

PROPOSITION D'ADHÉSION AU PROGRAMME ACTÉE CONDUIT PAR LE SYDELA

La CCSRA a décidé d'engager le territoire Sud Retz Atlantique dans la démarche ACTÉE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique).

Ce programme vise à impulser une vision énergétique commune, faciliter la rénovation du parc immobilier public et accélérer les projets de transformations énergétiques mutualisés.

Il permet de financer la mise en œuvre d'audits thermiques, d'études de faisabilité juridique, technique, économique et financière.

Ce programme est conduit localement par le SYDELA (Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique) qui propose à la CCSRA et aux communes qui le souhaitent de signer une convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.

PROJET DE MÉTHANISATION A CORCOUÉ SUR LOGNE : DEMANDE DE LA COMMUNE

Un projet de construction d'une usine de méthanisation est à l'étude sur la commune de Corcoué-sur-Logne.

Au regard notamment de la dimension du projet, des enjeux environnementaux et du territoire concerné, le Conseil Municipal de Corcoué-sur-Logne a délibéré afin de solliciter la saisine de la Commission Nationale du Débat Public. L'objectif est de permettre un débat public animé par cette commission extérieure aux acteurs directement impliqués dans le projet.

Afin de conforter la demande de saisine auprès du Préfet, Monsieur le Maire de Corcoué-sur-Logne sollicite l'ensemble des communes de la CCSRA sur une demande de saisine de la Commission Nationale du Débat Public auprès du Préfet de Département.

Au regard des enjeux, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de solliciter cette saisine.

1.8. Enfance jeunesse

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RASÉ AVEC LA VILLE DE BOUGUENAI

Depuis plusieurs années, la Ville de Bouguenais accueille le R.A.S.E.D (Réseau d'Aide Scolaire aux Enfants en Difficulté), qui assure le suivi des élèves en difficulté de notre commune.

La répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre les différentes communes adhérentes au réseau fait l'objet d'une convention signée avec ces communes et celle de Bouguenais. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à renouveler la convention.



RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELAIS PETITE ENFANCE

Depuis plusieurs années la commune adhère au Relais Petite Enfance (RPE) Bulles et Couleurs géré par la commune de Machecoul et financé par la CAF.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention relais petite enfance signée entre la commune et celle de Machecoul.

1.9. Participation citoyenne

La méthodologie de développement de la démarche de participation citoyenne est présentée en Conseil Municipal, après avoir été validée en commission Participation Citoyenne et en bureau municipal.

Elle concerne la mise en place des groupes de travail participatifs et l'élargissement des commissions municipales qui le souhaitent. Elle doit être associée à une communication suffisante et un cadre clair des missions attendues et du fonctionnement envisagé.

Commissions municipales élargies

- Objectif : associer la population à certains travaux des commissions municipales
- 4 à 5 personnes extérieures - Élus majoritaires.
- Pilotage par un adjoint.

Groupes de travail participatifs

- Objectif : réfléchir à des thématiques, élaborer des projets, élargir la réflexion au-delà du Conseil Municipal et préparer les décisions des élus
- Pilotage : 1 élu (adjoint ou conseiller) ou 1 non élu ou en binôme élu/non élu
- Composition : 1/3 d'élus + 1/3 d'habitants + 1/3 de partenaires associatifs, experts, institutionnels et socio-économiques.

Voir focus dans la rubrique "les projets municipaux en cours - participation citoyenne, information, relations extérieures"

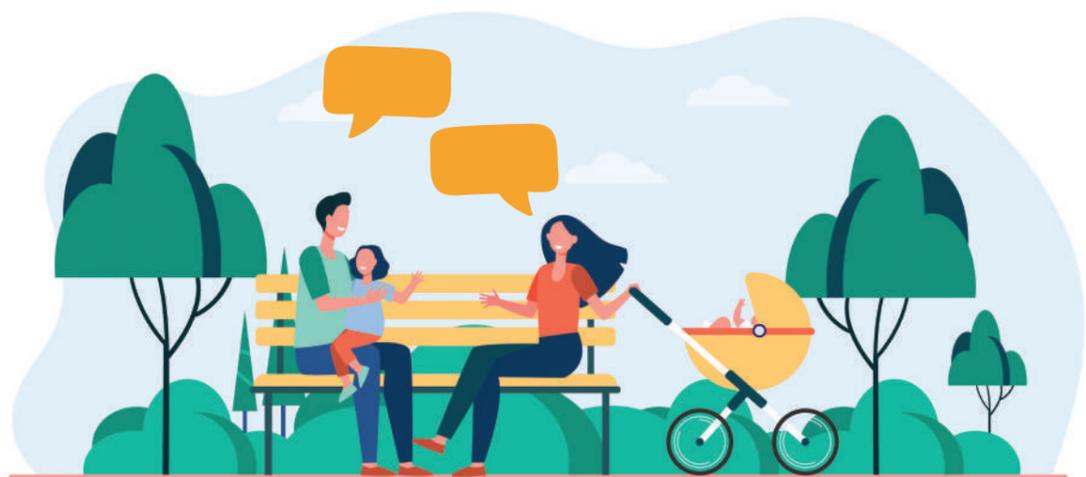
1.10. Affaires générales

NOMINATION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Philippe BEILLEVAIRE en qualité de conseiller délégué et décide d'octroyer une indemnité mensuelle de 150 € brut. Il interviendra notamment sur les thématiques de l'informatique et du numérique, du suivi de l'outil collaboratif mis en place pour le fonctionnement interne du Conseil Municipal et l'appui à l'adjointe à la Participation Citoyenne, à l'Information et aux relations extérieures, pour la préparation du bulletin municipal.

SIGNATURE DES BAUX COMMUNAUX : DÉLÉGATION AU MAIRE

A la majorité, le Conseil Municipal délègue à Monsieur le Maire la compétence pour la conclusion et la révision des baux d'une durée n'excédant pas douze ans et que la commune signe avec ses locataires.



Focus sur les finances et les budgets

Quelques explications par la commission Finances, Impôts, Marchés Publics et Ressources Humaines

Composition de la commission :
Jean-Marc AUBRET, adjoint,
Nicolas ANGOT, Tony FARIA FERNANDES,
Laurence FERRET, Hélène GLEZ, Emmanuelle MARILLAUD, conseillers municipaux



Le budget municipal 2021

12

UNE NOUVEAUTÉ : LE DOB

Chaque année, l'exercice budgétaire se renouvelle dans un contexte de réduction des aides de l'État et des dotations en particulier. Pour le premier budget de notre mandature, nous avons innové. Nous avons proposé au Conseil Municipal un Débat d'Orientation Budgétaire (couramment appelé DOB). Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, nous avons néanmoins souhaité se soumettre à l'exercice.

Le DOB est une **clé importante du processus de préparation budgétaire**. Il a pour objectif de **nous projeter sur plusieurs années, de débattre des orientations et d'évoquer les nouveaux projets** à mener. Il présente également les **contraintes** et les **marges de manœuvre** tant financières qu'en termes de ressources humaines.

Comme bon nombre de collectivités, nous sommes confrontés à un **affaiblissement programmé de la part fiscale de nos revenus** (suppression progressive du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, en partie compensée par l'État du moins dans un premier temps) mais aussi dans un contexte de **désengagement de l'État (baisse des dotations)**. Le **contexte budgétaire est donc de plus en plus contraint**.

LES AXES RETENUS POUR 2021

A l'issue de la présentation du DOB, suivie d'un débat lors du Conseil Municipal de mars, les axes d'élaboration retenus et votés lors du Conseil Municipal d'avril, pour le budget 2021 sont :

- **Le financement des projets envisagés par les commissions municipales pour l'année 2021 et définis dans leur feuille de route pluriannuelle,**
- une **hausse raisonnable sur l'ensemble des tarifs municipaux** (locations de salles,...), liée principalement à la hausse des charges courantes (électricité, chauffage, entretien...).

- une **augmentation, rendue nécessaire, des taux des impôts locaux** après 4 années consécutives sans hausse et une volonté à 5 ans de revenir à la moyenne actuelle des autres communes de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique. La **suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour les ménages sera compensée**, par le transfert - seulement **partiel** - de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue auparavant par le Département.

- une **augmentation significative des subventions versées aux associations** (26 675 €, hausse de 20 %) avec une **volonté affirmée de soutenir nos associations locales**, qui ont particulièrement souffert en 2020.

- le **maintien de la qualité des services municipaux**, tout en **adaptant les effectifs** : recrutement d'un second agent technique, réorganisation du périscolaire.

- une **limitation du recours à l'emprunt** pour se ménager des possibilités de financement de nouveaux projets dans les 5 ans à venir, **sans trop endetter la commune**.

POUR MIEUX LES COMPRENDRE : LES BUDGETS MUNICIPAUX À LA LOUPE

Le **budget primitif (c'est son nom) est un acte fondamental de la gestion municipale** car il présente comptablement toutes les ressources et les charges autorisées pour l'année. Il doit obligatoirement être **présenté à l'équilibre et doit être réel et sincère**. Il est voté chaque année par le Conseil Municipal, au plus tard le 15 avril pour l'année en cours.

En cours d'année, des décisions modificatives permettent cependant de réajuster ce budget primitif.

Par exemples : vote de dépenses nouvelles (automatiquement couvertes par des recettes nouvelles), virements de crédits d'un chapitre à l'autre...

A Saint-Mars, nous avons **4 budgets distincts** :

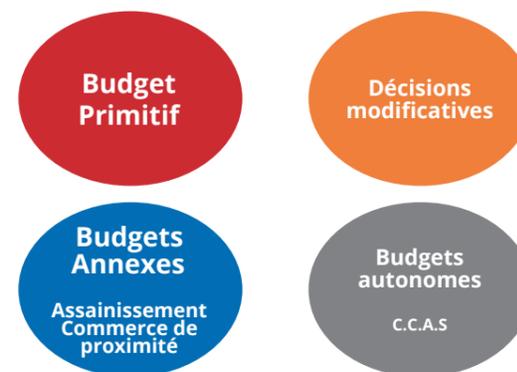
- **Le budget principal,**



- **Deux budgets annexes** : celui pour l'assainissement collectif (la station d'épuration) et celui du commerce de proximité (le Petit Local),

- **Un Budget autonome** : le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Chaque budget est composé de deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement :



• la **section de fonctionnement** regroupe les **dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité** :

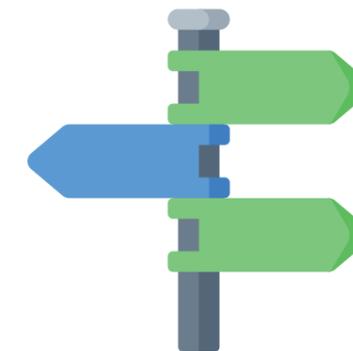
› côté charges : celles à caractère général (énergie, fluide, entretien, réparation, achat de fourniture, assurances, prestation de service,...), les salaires et charges salariales, les subventions aux associations, le remboursement des intérêts des emprunts...

› côté recettes : les recettes perçues par la collectivité comme les impôts et taxes, les dotations de l'État, les recettes des usagers (restauration scolaire, animations périscolaires, occupation du domaine public...).

• la **section d'investissement** regroupe les **dépenses d'équipement de la collectivité** :

› côté charges : la voirie, l'éclairage public, les bâtiments et patrimoine, l'informatique, le foncier, le remboursement du capital des emprunts

› côté recettes : les dotations et subventions, l'autofinancement qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement et qui permet de compléter ces recettes.



LA CLÔTURE DES COMPTES AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF :

Au plus tard le 30 juin de l'année suivante, les comptes sont clôturés dans le compte administratif, qui reprend toutes les recettes et dépenses de l'année écoulée. Le compte administratif est voté en Conseil Municipal.

Les comptes administratifs 2020 validés en Conseil Municipal

Le **compte administratif** est un document élaboré et présenté par le Maire au Conseil Municipal pour approbation. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses de l'année écoulée. Il constitue l'arrêté des **comptes** de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Lorsqu'il y en a un, l'**excédent de résultat** de la section de fonctionnement peut être affecté, par décision du Conseil Municipal, **au financement des futurs investissements de la collectivité au budget de l'année suivante.**

Voici les comptes administratifs 2020 des budgets de la commune, tels qu'ils ont été voté par le Conseil Municipal le 15 avril 2021 :

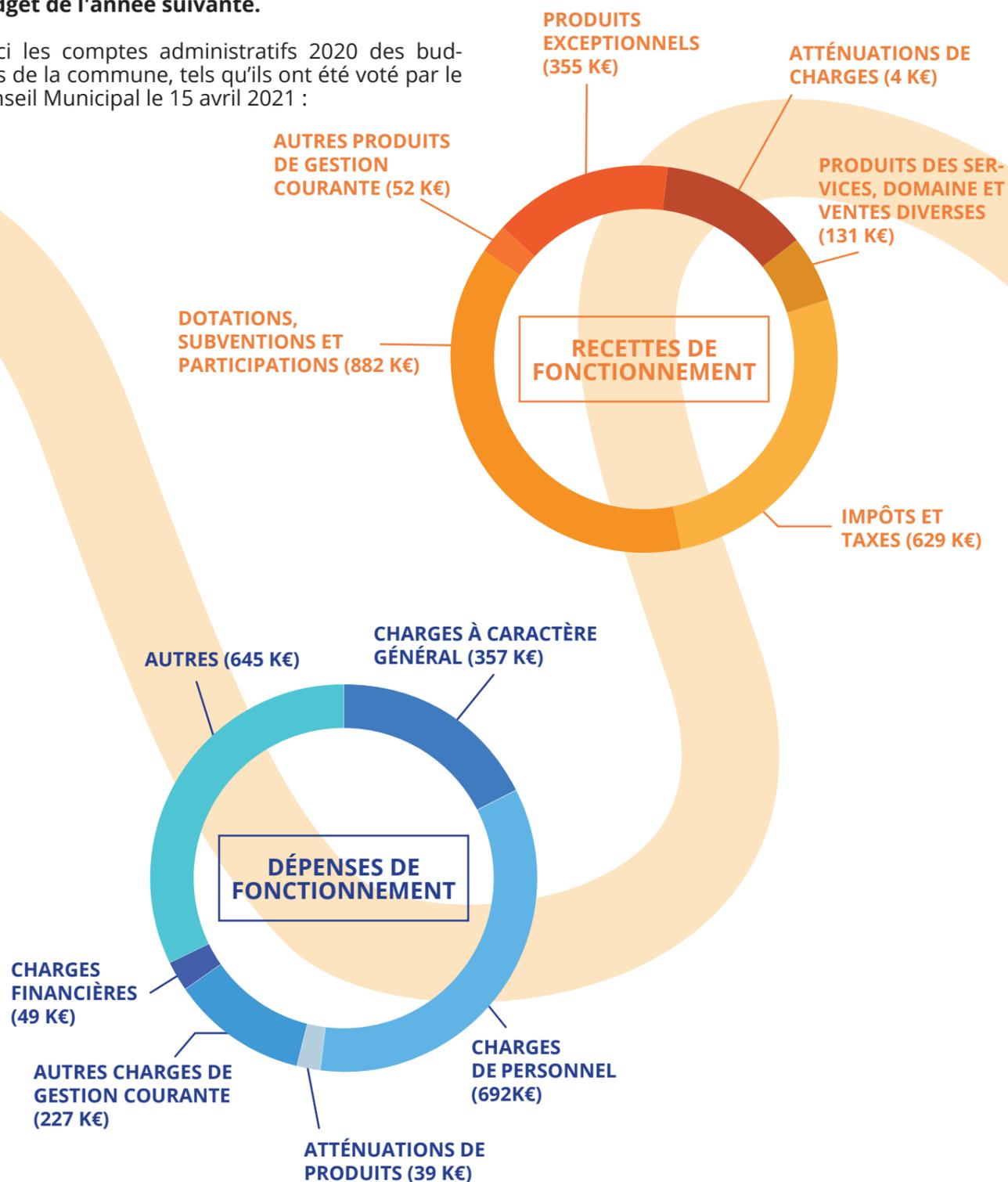
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2020

La Section de fonctionnement présente un excédent de 334 789 €

- Dépenses exécutées : 2 009 331 €
- Recettes exécutées : 2 344 120 €

La Section d'investissement présente un excédent de 151 929 €

- Dépenses exécutées : 874 234 €
- Recettes exécutées : 1 026 164 €



LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES 2020

Assainissement collectif (station d'épuration)
La Section de fonctionnement présente un excédent de 34 336 €

- Dépenses exécutées : 65 596 €
- Recettes exécutées : 99 232 €

La Section d'investissement présente un excédent de 63 004 €

- Dépenses exécutées : 164 231 €
- Recettes exécutées : 227 235 €

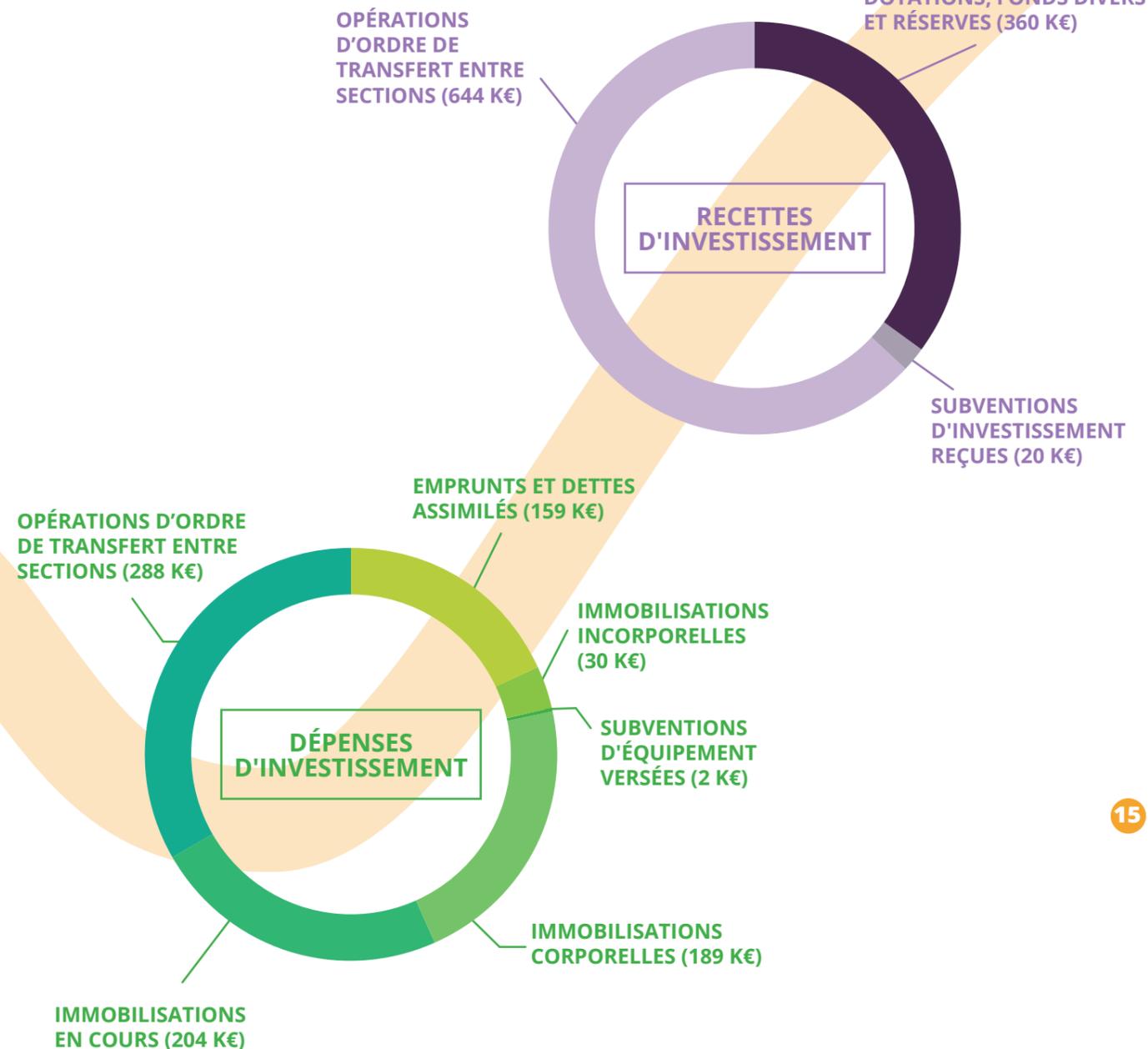
Commerce de proximité :

La Section de fonctionnement présente un excédent de 3 236 €

- Dépenses exécutées : 2 732 €
- Recettes exécutées : 5 968 €

La Section d'investissement présente un excédent de 1 050 €

- Dépenses exécutées : 3 949 €
- Recettes exécutées : 5 000 €



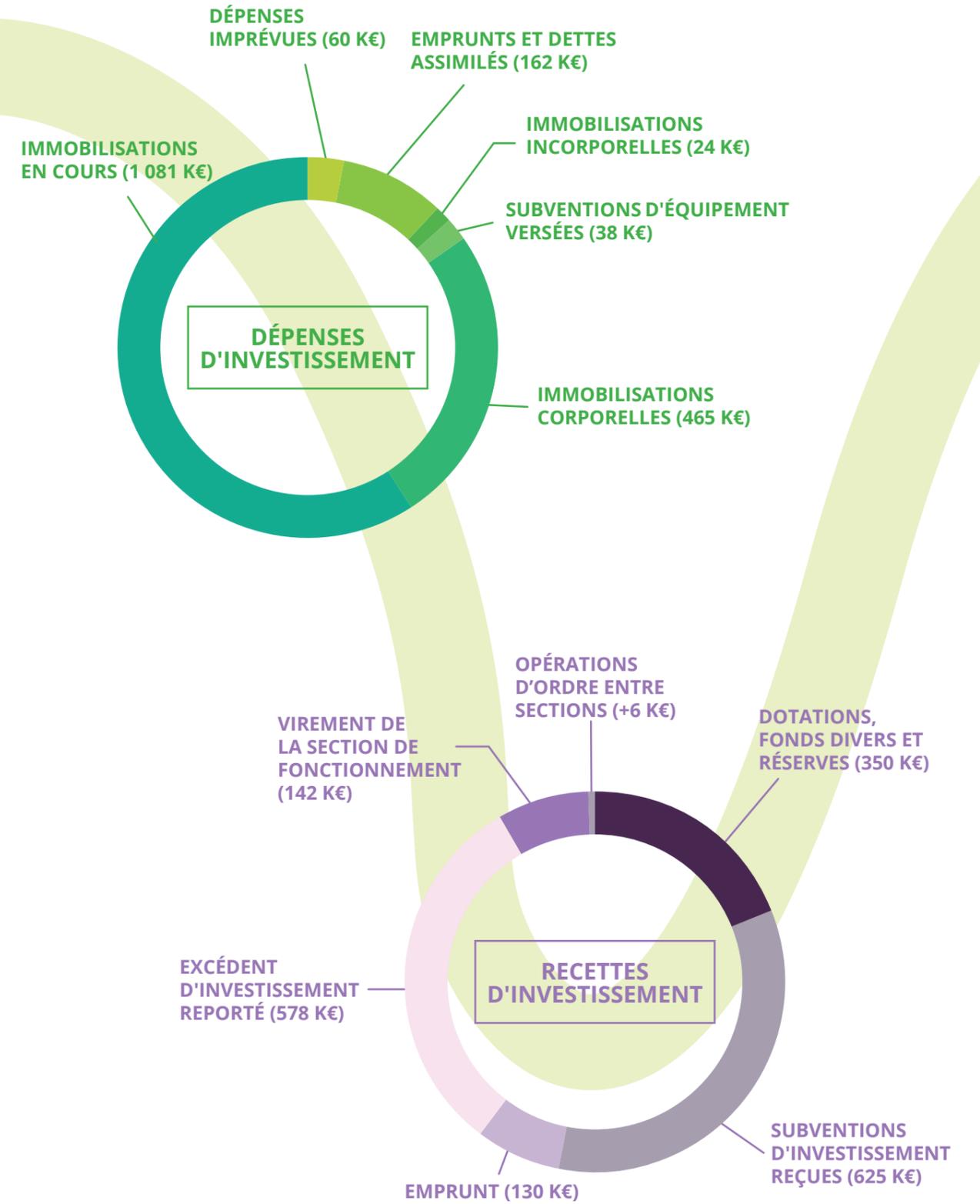
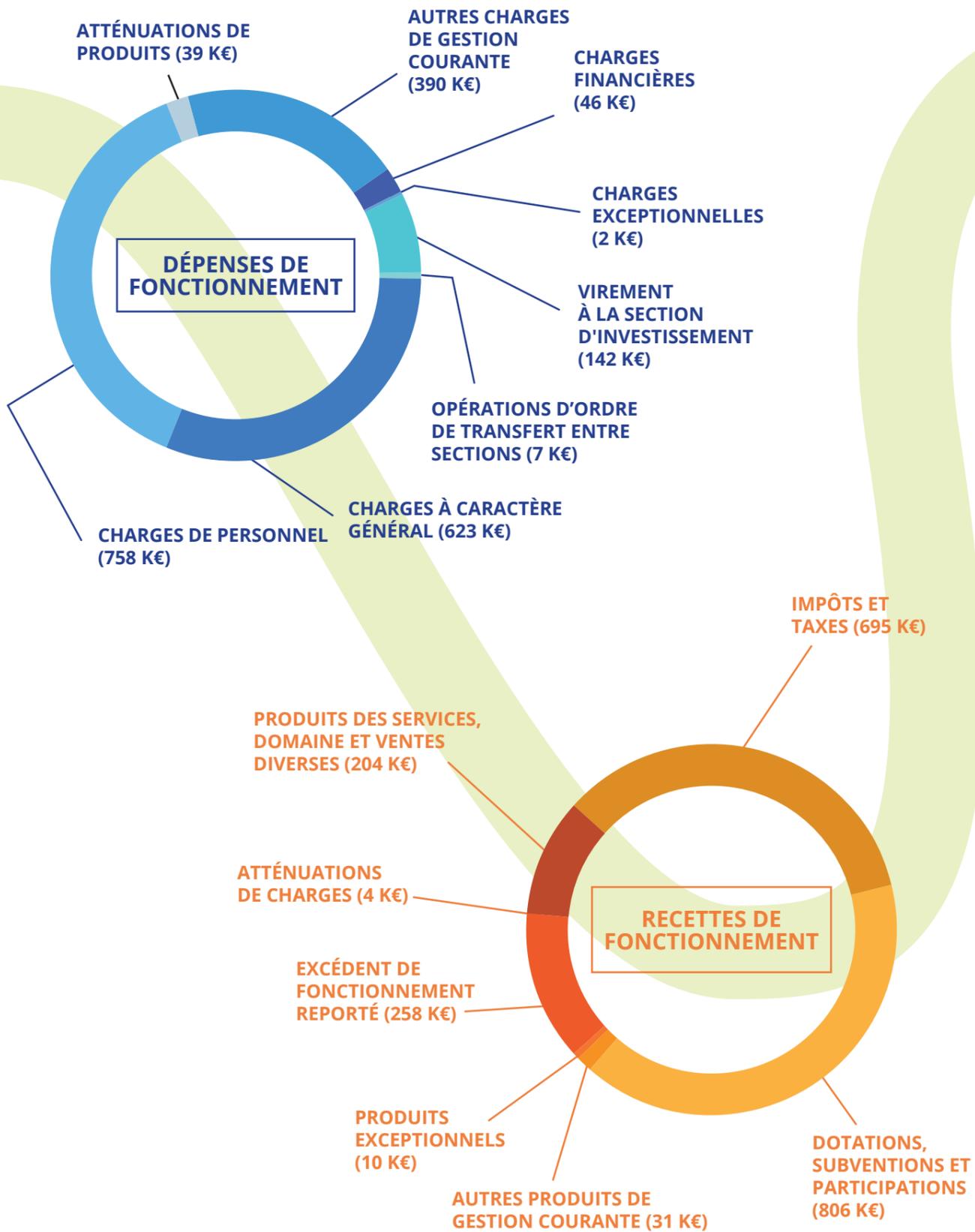
Les budgets primitifs 2021 votés en Conseil Municipal

Section d'investissement : 1 830 795 €

Le budget primitif présente comptablement toutes les ressources et les charges autorisées pour l'année. Voici les budgets primitifs de la commune, tels qu'ils ont été voté par le Conseil Municipal le 15 avril 2021 :

LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : 2 008 865 €



Les projets municipaux en cours

ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS, SOLIDARITÉ

Composition de la commission :
Marie-Noëlle REMOND, adjointe,
Cécile GEORGETTE, Coralie GIRAUDINEAU,
Hélène GLEZ, Jérémie PRINCE, Julie RIGOLLET,
conseillers municipaux

Le PEDT, c'est quoi ?

Le **projet éducatif de territoire** (PEDT) est un projet conçu à l'initiative de la commune, **dans l'intérêt de l'enfant ou du jeune de 3 à 17 ans.**



18 Il vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de **garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.**

C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être. Un PEDT permet donc aux acteurs d'agir en complémentarité.

Il prend la forme d'un document de travail signé par le maire et les représentants de la CAF, de l'Inspection de l'Education Nationale et de Jeunesse et Sports ...

Arrivant à terme du projet éducatif territorial 2017/2020, la commune de Saint Mars de Coutais a souhaité maintenir son engagement auprès de l'enfance et la famille en **reconduisant ce PEDT sur les trois années suivantes (2020/2023).** Celui-ci mobilise également les acteurs de la jeunesse et prend en compte la modification du rythme scolaire sur 4 jours d'école.

Un **nouveau groupe de travail** (pilote par l'adjointe et par la coordinatrice à l'enfance et la jeunesse



Audrey JOINTRE) a donc été constitué afin de travailler sur différents projets concrets en lien avec ce PEDT. Il est formé des conseillers membres de la commission enfance-jeunesse-séniors-solidarité et de parents d'élèves, animateurs enfance et jeunesse, ATSEM, directrices des écoles, bénévoles, ...

La 1^{ère} réunion du 13 octobre a permis de faire émerger beaucoup d'idées sur les thèmes suivants :

- Lien intergénérationnel
- Environnement/citoyenneté
- Soutien aux jeunes pour la recherche de stages, jobs, ...
- Conseil de jeunes (citoyenneté)
- Handicap et intégration
- Prévention des conduites à risques (alcool, drogue, réseaux sociaux)
- Prévention du sexisme
- Gestion des émotions
- Alimentation

Une deuxième réunion en visioconférence le 30 mars a permis de travailler de façon plus approfondie sur les premiers projets : activités intergénérationnelles entre le "péri-atomic" et l'EHPAD, journées de ramassage des déchets en intergénérationnel avec pique-nique, mise en place du conseil des jeunes.

De plus, une conférence sur la parentalité bienveillante a été choisie par le groupe de travail. Celle-ci, prévue initialement en décembre, est décalée à une date ultérieure pour raisons sanitaires.

Le groupe se réunira régulièrement pendant toute la durée du PEDT afin de poursuivre la réflexion sur différents projets et d'en faire le bilan suite à leur mise en place.



Conseil Municipal des Jeunes

Les jeunes sont indispensables à la vie de la commune ! C'est pourquoi nous désirons non seulement les consulter, mais surtout les impliquer davantage dans les décisions qui les concernent par la création d'un Conseil Municipal de Jeunes.

Les jeunes conseillers pourront y donner leurs avis, leurs idées et y mener des projets qui leur tiennent à cœur.

Devenir jeune conseiller est un engagement citoyen qui **permet d'être véritablement acteur dans sa commune.**

Pour devenir conseiller, il faut avoir entre **9 et 17 ans** (il y aura deux conseils, un pour les 9-12 ans, un pour les 13-17 ans), habiter Saint-Mars de Cou-

tais, et pour candidater, il faut remplir et renvoyer le dossier à télécharger sur le site de la mairie (onglet vie citoyenne) **avant le 8 juillet.** Vous pourrez également y consulter une vidéo de présentation. Des élections ne sont pas prévues pour ce premier conseil, mais seront envisagées si le nombre de candidats est important.

Deux conseils seront mis en place en septembre : un pour les 9-12 ans et un pour 13-17 ans, encadrés par des animateurs et des élus de la commission enfance-jeunesse-séniors-solidarité. L'engagement, pour une durée d'un an, est renouvelable. Il faut être disponible pour environ une rencontre par mois (probablement le mercredi ; l'horaire sera décidé en concertation avec les jeunes).

Soyez nombreux à postuler !

Tu souhaites FAIRE ENTENDRE TA VOIX ?
T'INVESTIR dans des PROJETS ?
PRENDRE PART aux décisions ?

Un conseil junior (9-12 ans)

SOIT LE PREMIER A EN FAIRE PARTIE
REJOINS NOUS

Un conseil de jeunes (13-18 ans)

QUI PEUT ÊTRE MEMBRE ?
Les jeunes de 9 à 18 ans, habitants sur St Mars de Coutais

QUE DOIS TU FAIRE POUR Y PARTICIPER ?
Tu dois parler avec tes parents pour être sûr(e) qu'ils sont d'accord.
Tu dois renvoyer ta candidature.

TA MISSION DE CONSEILLERS ?
Tu es membre du conseil pour un an (renouvelable)
Tu assistes à des réunions régulières (1 fois / mois)
Dans les réunions tu proposes et participes à la réalisation de projets utiles pour tous.

Let's Go!

Tu as entre 9 et 18 ans ?
Tu veux t'impliquer dans ta commune ?

Le conseil municipal des jeunes est fait pour toi

Alors inscris toi avant le 8 Juillet 2021, auprès de la mairie
<https://www.saintmarsdecoutais.fr/>

Propose et échange tes idées avec d'autres jeunes.
Monte tes projets et participe à des manifestations



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le rôle social d'une commune s'exerce notamment à travers son CCAS. Celui-ci est obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants. Il est géré par un Conseil d'Administration dont le nombre de membres est fixé par le Conseil Municipal (11 à Saint Mars de Coutais) : le Maire (Président de droit), 5 conseillers municipaux (dont un.e vice-président.e) et 5 membres nommés par le Maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur la commune.

Ses ressources proviennent des subventions de la mairie et parfois de dons.

Le CCAS procède à l'instruction des dossiers de demandes d'aide sociale (adressés ensuite, avec son avis, à la commission départementale d'admission à l'aide sociale qui prend la décision). Mais le Maire peut prononcer de lui-même l'admission à l'aide sociale en cas d'urgence (attribution d'une aide-ménagère, placement en établissement d'hébergement ou hospitalier ...).

20 Le CCAS décide également de l'attribution de secours tels que colis, bons alimentaires et aides financières, en partenariat avec différentes associations caritatives.

Il peut décider d'actions supplémentaires selon les besoins : actions envers les personnes en difficulté, isolées, âgées ou en situation de handicap, dans ces derniers cas en relation avec le CLIC Pass'âges. Par exemple, il a été proposé aux personnes âgées une aide à la prise de rendez-vous pour la vaccination contre le COVID.

Le CCAS peut également donner un avis consultatif, mais non décisionnaire, pour l'attribution des logements sociaux.

Les situations sont traitées avec discrétion et dans le strict respect de la confidentialité à laquelle sont obligatoirement tenus les 11 membres et le personnel municipal.

En cas de difficultés passagères, vous pouvez faire appel au CCAS en vous présentant à l'accueil de la mairie ou en prenant rendez-vous par téléphone ou par mail à solidarite@saintmarsdecoutais.fr.

Quelques mets locaux pour nos aînés

Pour la deuxième année consécutive, le contexte a empêché, au grand regret des élus, d'organiser le repas des aînés auquel sont invitées toutes les personnes de la commune de plus de 70 ans. Pour autant, nous pensons bien à eux en ces temps où l'isolement peut être pesant.

Tous les membres du conseil ont donc eu un grand plaisir à aller à leur rencontre et leur remettre un panier de produits locaux : vin, miel, tartinade, terrine et chocolats de Saint Mars ; galettes du Pays de Retz. ... La distribution, réalisée durant la deuxième quinzaine de mai dans les 230 foyers concernés, a également été l'occasion de prendre des nouvelles de nos aînés.

Nous espérons leur avoir fait plaisir en retour, et bien sûr, nous souhaitons vivement que le repas puisse enfin avoir lieu l'année prochaine pour un grand moment de convivialité.



CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT, SANTÉ

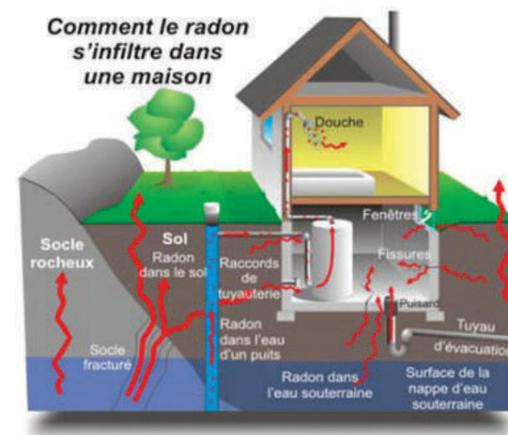
Composition de la commission :
Mickaël DERANGEON, adjoint,
 Christine CELTON, Philippe CLAVIER, Lionel ERAUD, Marie FANIC, Emmanuelle MARILAUD, conseillers municipaux

Mesurer la qualité de l'air - Votre intérieur est-il sain ?

La mairie s'engage à vos côtés en mettant gracieusement à disposition du matériel de mesure

Chaque jour un individu respire entre 10 000 à 20 000 litres d'air. Un bâtiment dans lequel le dispositif de ventilation n'est pas efficace ou pas correctement entretenu peut présenter un risque pour la santé de ses habitants (asthme, cancers ...).

Pour protéger la santé de tous, la mairie a engagé des mesures de la qualité de l'air dans ses bâtiments dont l'école et le périscolaire. Ces mesures ont porté sur le radon : gaz radioactif qui remonte du sol et qui est la deuxième cause du cancer du poumon en France.



Source ARS Aquitaine



Les mesures de radon dans l'une des salles de classe de l'école Delaroché

Les mesures effectuées par un laboratoire indépendant et accrédité sont très rassurantes. En effet, les taux sont tous en dessous des valeurs de références fixées à 300 Bq/m³ d'air (Bq = Becquerel, unité de mesure de la radioactivité) :

- Au niveau de l'école : les valeurs vont de 35 à 128 Bq/m³
- Dans les bâtiments du périscolaire : certaines pièces atteignent 220 Bq/m³. Cependant, et bien que nous soyons en dessous des valeurs de référence, nous prévoyons des travaux d'amélioration de la ventilation pour réduire les taux de radon au niveau du périscolaire.

Concernant le Co², responsable par exemple de maux de têtes ou de perte de concentration, la mairie a acheté des capteurs de mesure qui sont installés dans les classes de l'école. Ces capteurs permettent de visualiser la pollution de l'air en temps réel et d'avertir quand il est nécessaire de ventiler.

À partir de septembre 2021, vous pourrez réaliser vous-même des autodiagnostic gratuits de la qualité de l'air de votre habitation. En effet, la mairie mettra gratuitement à votre disposition (sur réservation préalable) des appareils de mesure de Radon et de Co².

Nous vous invitons à vous saisir de cette proposition, simple et efficace !



Objectif zéro perturbateur endocrinien

Saint Mars de Coutais continue d'agir progressivement pour la santé de tous !

En effet, lors de la séance du 6 Mai 2021, le **Conseil Municipal s'est engagé unanimement à lutter activement contre les perturbateurs endocriniens en adhérant à la charte "ville et territoire sans perturbateurs endocriniens"**. Après Nantes et Le Pellerin, nous sommes la **3^{ème} commune de Loire Atlantique** à s'engager dans cette démarche.

Les perturbateurs endocriniens perturbent le système hormonal et sont impliqués dans de nombreux problèmes de santé tels que les dérèglements thyroïdiens, le diabète, les cancers, l'asthme, les troubles d'apprentissages, l'obésité, l'infertilité, les pubertés précoces ...

Où trouve-t-on ces **perturbateurs endocriniens** ? **Ils sont malheureusement partout** : dans la nourriture, les rouges à lèvres, les contenants alimentaires en plastique, certains pesticides, les sols en PVC, les matériaux de constructions, les jouets en plastiques ...
Cependant, bonne nouvelle : **on peut facilement lutter contre ces polluants** dangereux avec un minimum de connaissance et de sensibilisation !

Avec l'adhésion à la charte "ville et territoire sans perturbateurs endocriniens", Saint Mars de Coutais s'engage ainsi, dans le respect de tous et sans stigmatisation, à éliminer ces molécules et à aider les citoyens à s'en protéger.
Concrètement, le Conseil Municipal s'engage depuis cette délibération du 6 Mai 2021 sur 5 points :

1. Dans toutes les actions municipales : restreindre puis, à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens. En parallèle, nous accompagnerons les citoyens voulant agir sur ce sujet.

2. Réduire l'exposition aux Perturbateurs Endocriniens dans l'alimentation des restaurations collectives par deux actions :

- Développer la consommation d'aliments biologiques locaux ou de qualité avec des labels,
- A terme, interdire l'usage, pour cuisiner et chauffer, de matériels comportant des perturbateurs endocriniens.

3. Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé et des personnels muni-

cipaux à l'enjeu des perturbateurs endocriniens (conférences, formations gratuites, ciné-débat ...).

4. Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics.

5. Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

Nous souhaitons que la signature officielle de la charte puisse intervenir le plus rapidement possible et que cela soit accompagné d'une conférence sur les perturbateurs endocriniens à laquelle nous espérons que vous serez nombreux à participer.

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS Des sources multiples

PHTALATES	PFOA ET PFOS
PARABENS ET PHÉNOXYÉTHANOLS	ALKYLPHÉNOLS
PESTICIDES	FORMALDÉHYDES
BISPHÉNOLS	



Avez-vous entendu parler du projet du Parc Naturel Régional "Loire-Estuaire Grandlieu" ?

Un Parc Naturel Régional, c'est quoi ?

Un Parc Naturel Régional est créé pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Pourquoi un Parc Naturel Régional ?

Cela permet d'organiser un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire concerné.

Y a-t-il une différence entre une réserve naturelle et un Parc Naturel Régional ?

Oui, une réserve naturelle a un pouvoir réglementaire qui proscrit théoriquement toute destruction et toute modification du milieu. Son premier objectif est de protéger un espace, une ou des espèces ou des objets géologiques bien définis.

Au contraire, un Parc Naturel Régional n'a pas de pouvoir réglementaire. Seule la réglementation courante s'applique sur ce territoire. **Dans un Parc Naturel Régional, nous pouvons donc continuer à chasser, pêcher ou pratiquer l'agriculture sans contrainte réglementaire.**

Pourquoi un Parc Naturel Régional Loire-Estuaire Grandlieu ?

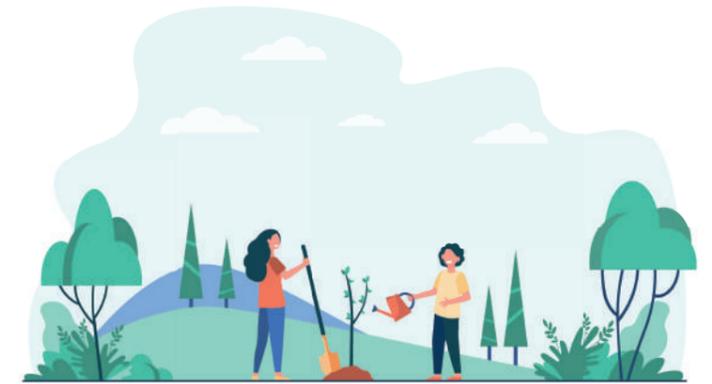
Le territoire du projet de Parc Naturel Régional couvre 39 communes, 6 intercommunalités et 280 000 habitants : voir carte ci-après

La création d'un Parc Naturel Régional Loire-Estuaire Grandlieu permettrait de préserver notre environnement tout en développant une économie au service de l'homme et de son patrimoine naturel. Concrètement, cela permettrait entre autres de :

- Soutenir et conforter l'agriculture en zone humide,
- Accompagner les filières valorisant les ressources locales,



Le territoire du projet de Parc Naturel Régional



- Préserver nos richesses naturelles, culturelles et humaines (traditions populaires, savoir-faire technique, pêche et chasse traditionnelles dans les marais...),
- Animer un espace de dialogue entre tous les acteurs et les différentes rives,
- Développer une offre de tourisme durable et d'éducation au territoire,
- Bénéficier de moyens financiers supplémentaires pour protéger notre environnement,
- Maîtriser les risques naturels et anticiper les bouleversements liés au changement climatique.

Et le Conseil Municipal de Saint Mars de Coutais, qu'en pense-t-il ?

Lors de la séance du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la participation de Saint Mars de Coutais au groupe de réflexion sur la création de ce parc Loire-Estuaire Grandlieu.

Ce groupe est composé de représentants de chaque commune ayant délibéré pour participer à la réflexion de la création du Parc Loire-Estuaire Grandlieu.

A ce titre, nous avons accueilli le 27 mars dernier une réunion de ce groupe à la salle Saint Marine. Dans ce cadre, et quand la situation sanitaire nous le permettra, nous lancerons la création d'un groupe de travail sur cette réflexion. Cela permettra de construire, avec une approche de participation citoyenne impliquant les habitants, la position de notre commune sur la création du Parc naturel Loire-Estuaire Grandlieu. Nous espérons que vous serez nombreux et d'horizons différents pour contribuer à la réflexion sur ce projet.

Lien internet pour plus d'informations :
<https://projet-pnr-loire-grand-lieu.jimdosite.com/>





CADRE DE VIE, LIEN SOCIAL ET SÉCURITÉ DANS LE BOURG ET LES VILLAGES

Un travail à 3 commissions

Une réflexion a été lancée au sein du Conseil Municipal pour répondre à 3 grands objectifs : renforcer le lien élus/habitants, continuer d'améliorer le cadre de vie dans le bourg et les villages et prendre en compte les problématiques de sécurité (des biens et des personnes) notamment par un renforcement du lien social.

Trois commissions municipales sont impliquées dans ces travaux : commission cadre de vie-environnement-santé, commission Aménagement-urbanisme et commission participation citoyenne-information-relations extérieures.

C'est en parallèle de ces réflexions que le Conseil Municipal a sollicité la gendarmerie pour une présentation en mars 2021 aux conseillers du dispositif "participation citoyenne" (nom pouvant prêter à confusion avec la démarche de participation citoyenne impulsée dans la commune et visant à impliquer davantage les habitants dans la vie municipale).

Ce dispositif, basé sur une convention signée entre la commune et la gendarmerie, vise à mettre en place un réseau de référents volontaires. Concrètement, cette méthode vise à sensibiliser les habitants aux phénomènes de délinquance et à savoir adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

En parallèle, ce dispositif permet à la gendarmerie de faire remonter aux habitants des alertes quand des éléments particuliers sont identifiés. Il permet de créer un maillage de vigilance avec la population. Ainsi, ce dispositif affiché à l'entrée des villages et de la commune permet d'avertir des délinquants potentiels qu'un maillage efficace est bien établi entre la gendarmerie et les habitants de ce territoire.

Pour la mise en place de ce dispositif, une formation est donnée aux référents volontaires et une convention est signée entre le Maire, le Préfet et la Gendarmerie. Elle définit les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

Quand cette méthode est installée, elle semble rassurer les citoyens et dissuader les délinquants potentiels. Ce dispositif permet donc un engagement dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique, même si le pouvoir d'action d'une commune reste limité dans ce domaine. Et si ce dispositif semble efficace pour prévenir les incivilités et les réduire, il faut être conscient qu'il ne pourra pas les supprimer totalement.

Pour davantage de renseignements : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/nos-conseils/pour-les-collectivites/participation-citoyenne-devenir-acteur-de-sa-securite>

Afin que ce dispositif s'inscrive dans un cadre plus global sur le cadre de vie et réponde à la volonté de prévention souhaitée par la municipalité, il nous semble indispensable qu'il soit couplé avec un renforcement du lien social dans le bourg et les villages ainsi qu'à une plus grande proximité élus/habitants.

Les 3 commissions municipales réfléchissent donc à un zonage de la commune par "quartiers" pour y mettre en place des binômes élus/habitants, en parallèle du dispositif de la gendarmerie que nous souhaitons coordonné et intégré à une approche globale. C'est une approche nouvelle, qui demande de bien la préparer. La réflexion se poursuit et nous vous en tiendrons informés.e.s dès que possible par l'organisation d'une présentation de ce projet, que nous voulons global, et qui comprendra une présentation du dispositif par la gendarmerie.

AMÉNAGEMENT, URBANISME

Composition de la commission :

Laëtitia PELTIER, adjointe,
Nicolas ANGOT, Tony FARIA FERNANDES, Laurence FERRET, Bruno LAMBERT, conseillers municipaux

QUARTIER DES MILLAUDS

La majorité des réserves émises en juillet 2020, lors de la réception partielle des travaux des tranches 1 à 4, a été levée et l'éclairage a été mis en service. Les encadrements pour les conteneurs d'ordure ménagères restent à réaliser. L'entretien des espaces verts et des plantations aura normalement été réalisé fin juin par l'entreprise Jaulin, mandatée pour ces travaux. La SELA, notre aménageur, nous informe régulièrement des acquisitions en cours : la commercialisation des parcelles longeant la départementale avance ! Trois permis de construire ont été déposés à l'heure où nous vous écrivons. Ce seront de petites maisons « traditionnelles » à toit pentu en tuiles. In fine, 9 maisons viendront se joindre au 5 existantes pour harmoniser le linéaire.

Le cheminement pour traverser la RD61 est également fini.

Le Jardin des Millauds, le collectif de logement porté par le bailleur social Habitat 44, respecte son planning.

LES VILLAGES

Le radar pédagogique a été installé près de la Baférie / La Pohérie début juin (si les conditions ont été réunies).

Notre commission se déplace dans les villages depuis le mois de mai, pour analyser les emplacements et établir une pré-sélection des espaces où pouvoir poser des aubettes de car. Affaire à suivre...

LOTISSEMENT DES BELLES VIGNES

Les réseaux ont été enterrés et la voirie est en cours de finalisation.

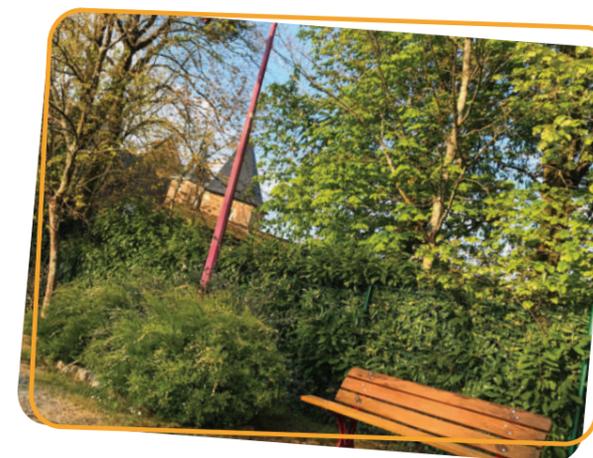
Le panneau d'entrée d'agglomération a été déplacé après le Vigneau et le carrefour a été réaménagé dans l'objectif de « casser » la vitesse. L'entrée du lotissement est en priorité à droite car en zone 30. La signalisation est en cours.

ROUTES ET VOIRIES COMMUNALES

En février de cette année le marché d'entretien des voiries de 2021 à 2024 a été remporté par l'entreprise Bodin au nom de l'intercommunalité. Pour notre commune cela représente un programme de travaux à réaliser par les services communautaires et leur prestataire, à hauteur de 216 752 € TTC.

POINT SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE INSTRUMENTS SUR L'ANNÉE 2020

Comme les naissances, les permis sont un indicateur du dynamisme démographique de notre commune. Nous constatons comme partout une baisse des actes, mais une augmentation des dépôts de demandes pour l'aménagement intérieur (abris, annexes, garages...)



NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUMENTS PAR L'ADS

VARIATION

Type de dossiers	2018	2019	2020	2018/2019	2019/2020
Permis de construire	58	77	48	32.8%	- 37%
Informations : CU et Notaire	331	375	264	13.3%	- 42%
Déclaration préalable	52	47	68	- 9.6%	44.7%
Autres permis	30	58	18	93%	-73.07%
TOTAL	471	557	398	18.3%	-28.5%



Focus Aménagement du bourg

AMÉNAGEMENT DU BOURG

Groupes de travail
Comme annoncé précédemment, un groupe de travail participatif constitué majoritairement d'habitants volontaires et du Comité de pilotage créé en 2019, s'est réuni deux samedis matin : le 20 février et le 13 mars dernier. Chacun a pu s'exprimer sur le style et les emplacements du mobilier urbain ainsi que sur les aménagements paysagers. Une volonté forte s'est exprimée pour conserver les arbres existants et créer un espace accueillant sur la place de l'Eglise.
Cela aura permis de faire évoluer légèrement les plans d'aménagement par rapport à ce qui vous avait été présenté en phase d'Avant-Projet dans le Flash Saint Marin de décembre 2020.
Il nous semble important de continuer la concertation avec les habitants.
Pour envisager sereinement les éventuels départs de circulation à venir pendant les travaux, des ren-

contres auront donc lieu à partir de début juillet, si le contexte le permet.

APPELS D'OFFRES ET LANCEMENT DES TRAVAUX :

Le 16 avril fut une date importante : il marqua la concertation des différents concessionnaires des réseaux et le lancement de la consultation des entreprises.

Deux entreprises ont répondu pour le Lot 1 et trois pour le Lot 2. Après avoir été analysées par DCI, Mître d'œuvre du projet, les entreprises sélectionnées le 04 juin en commission d'appel d'offre sont :

Lot 1 : Eiffage pour 1 299 756 € HT soit 1 559 707 € TTC

Lot 2 : Vallois pour 97 302 € HT soit 116 762 € TTC.

Bonne surprise : les réponses sont en-dessous des estimations.

La signature des marchés a eu lieu le 24 juin. La planification des travaux sera disponible sur le site internet de la commune dès que possible.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Par essence, la rue est un espace à partager et la cohabitation dépend tout autant des aménagements que du comportement des usagers. Cette année le code de la Route fête ses 100 ans. Faisons honneur à ce code que nous connaissons pour la plupart d'entre nous et respectons les règles communes pour la sécurité de tous : Trottoirs - vitesse.

Synthèse des réponses à vos questions sur l'aménagement du bourg

Synthèse des réponses aux principales questions posées pendant le webinaire de décembre 2020 et sur le site internet (novembre 2020-janvier 2021).

À la suite de l'affichage des plans du projet, de la diffusion du Flash Info spécial, du webinaire et de la mise en ligne du projet sur le site internet de la commune, vous avez été nombreux à nous interroger par mail et sur le site internet.

Nous avons fait notre maximum pour répondre à chaque questionnement.

Comme promis, voici une synthèse des principales questions et réponses qui sont disponibles sur le site internet de la commune.

PROJET D'ENSEMBLE

Les études d'aménagement réalisées ont pour objet de donner une projection globale pour une amélioration de la sécurité pour tous (auto-cyclo-piéton) dans le bourg de notre commune. La proposition, votée en Conseil Municipal, va permettre d'envisager une continuité du rond-point de la déchetterie, jusqu'à la jonction de la rue du Pally.

PRISE EN COMPTE DES REPORTS DE CIRCULATION SUR LES RUES ADJACENTES AUX RUES SAINT MÉDARD ET DE LA COLOMBE :

→ Les aménagements sur les rues de la Colombe et Saint-Médard conforteront ces deux axes comme les axes majeurs et prioritaires de Saint-Mars-de-Coutais.

→ La Commune a conscience des problématiques de vitesse sur d'autres rues et de la possibilité de l'augmentation des flux pendant les travaux. Un groupe de travail sera mis en place avant le début des travaux pour prendre les dispositions nécessaires à la sécurisation des déplacements pour les Rues du Sansonnet, du Marais, de l'Épine et de l'Éfeterie.

LA PRIORISATION DES TRANCHES DE TRAVAUX :

→ La planification des travaux est dépendante des réalisations sur les réseaux et des départs de circulation.

→ Les travaux seront phasés dans l'objectif de limiter au maximum la durée des déviations à mettre en place.

→ Le Département donnera des consignes pour la déviation des flux sur les deux départementales, au fil des travaux.

POURQUOI NE PAS RÉAMÉNER LA RUE DU CHÂTEAU ?

→ La rue du Château a bénéficié d'aménagements et de trottoirs dans les années 95. Elle n'est pas dans le périmètre du projet.

AMÉNAGEMENTS DES PLANTATIONS ET SÉCURISATION DES PASSAGES PIÉTONS :

→ Qu'il s'agisse des aménagements de mobilier et/ou de plantations, ils ont fait l'objet d'une attention particulière lors du travail de groupe consultatif les 20/02 et 13/03/21.

DEMANDE D'ÉCLAIRCISSEMENT CONCERNANT LES LIMITATIONS DE VITESSE RUE ST MÉDARD :

→ Le secteur 1 sera géré en zone partagée à 20 km/heure

→ Les secteurs 2 et 5 seront réglementés en zone 30 km/heure

→ Le secteur 6 sera limité à 50 km/heure

→ Des aménagements sont à venir : Chaussée à Voie Centrale Banalisée

COMMENT SERONT TRAITÉS LES RÉSEAUX AVANT LE DÉMARRAGE DU RÉAMÉNAGEMENT ?

→ Les travaux de réseaux nécessaires et identifiés, (eaux pluviales, eaux usées et eau potable) seront réalisés préalablement sur les 4 secteurs.

→ Les réseaux électriques et téléphoniques seront enfouis sur les secteurs 2 et 6 (les secteurs 1 et 5 le sont déjà) et les fourreaux pour la fibre seront posés avant les travaux de réaménagement.

COMMENT SE FERA L'ACCÈS AU NOUVEL EMPLACEMENT DU PAV ?

→ L'accès au nouvel emplacement du point d'apport volontaire se fera à l'arrière du point de dépose et non côté rue, de manière à sécuriser la dépose.

→ Le jardin des Nouettes ne fait pas partie du périmètre d'étude.

QUESTION CONCERNANT LE GIRATOIRE DE LA DÉCHETTERIE :

→ Afin de faire ralentir les véhicules à l'approche du giratoire et de l'accès à la route de l'Épine, il est prévu d'implanter un ralentisseur au Sud du giratoire et une écluse centrale au Nord.

→ Le tracé des traversées cyclables autour du giratoire de la déchetterie sera affiné en phase Projet.



PATRIMOINE CULTUREL, NATUREL ET BÂTI, ARTISANAT, COMMERCE & SERVICES

Composition de la commission :

Didier RICHARD, adjoint, Philippe BEILLEVAIRE, Christine CELTON, Philippe CLAVIER, Lionel ERAUD, Marie FANIC, Bruno LAMBERT, conseillers municipaux



Mais tout cela est également l'affaire de nous tous : **prenons soin de notre patrimoine !**

Et n'hésitez pas à nous signaler (gentiment !!) des actes de malveillance ou des endroits à nettoyer. Nous pourrions les inclure si possible dans ce programme d'entretien.

UN PROJET EN RÉFLEXION POUR LA SALLE DE SPORT ET LE PÔLE SPORTIF :

Notre commission souhaite avoir une vision et mener une étude sur la salle de sports, son toit, ses tribunes, ses vestiaires ainsi que ceux du football.

Nos constats sont que ces infrastructures sont très vieillissantes, que la population Saint Marine augmente, que les associations s'investissent mais il paraît évident qu'il faut repenser et restructurer cet espace, tant par l'accès, les parkings, la circulation que par la sécurité, les vestiaires, les salles ...

Nous souhaitons entamer une étude sur ces lieux afin de définir les besoins et surtout établir un coût prévisionnel... Démarrage souhaité de cette étude en septembre 2021.

Nous reviendrons vers les associations utilisatrices le moment venu.

A L'ATTENTION DE NOS ARTISANS ET NOS COMMERÇANTS :

Nous espérons pouvoir programmer une réunion avec les entreprises dans le dernier trimestre 2021 afin d'échanger sur différentes perspectives et apprendre à se connaître, tout simplement !

POUR NOTRE PATRIMOINE NATUREL :

Afin d'en matérialiser les accès, des poteaux en bois doivent être posés ou remplacés par les agents de la Communauté de Communes, au Parc des Platanes ainsi qu'au Parc des Versennes.

En ce qui concerne les chemins de randonnées, des tables de pique-nique sont envisagées dans



différents lieux afin de rendre ceux-ci encore plus agréables.

En début de mandat, nous avons signé une convention pour l'entretien du balisage, nous avons demandé à cette association de baliser nos chemins de randonnées dans les 2 sens. Cela vient d'être effectué !

Donc, dans la pratique, vous ne vous retournerez plus pour connaître votre destination ... !

Notre agent technique découvre la commune et il a en charge également l'entretien des chemins. Si vous constatez des arbres tombés, des hautes herbes, un manque de balisage.... ou si vous avez tout simplement des idées, voire (éventuellement) des remarques, n'hésitez pas à nous en faire part (toujours gentiment, bien sûr !). Cela alimentera le catalogue sur des travaux futurs et ne pourra que continuer de rendre notre commune attrayante !

NOTRE CIMETIÈRE :

Pour finir, un mot sur le cimetière, où nous allons installer un banc et restaurer le porche de l'entrée en fin d'année. Pour info, la peinture du portail d'entrée avait été réalisé pour la dernière fois sous la mandature de Frédéric Guitteny, il y a ... quelques mandats !!!

PARTICIPATION CITOYENNE, INFORMATION ET RELATIONS EXTÉRIEURES

Composition de la commission :

Rosette FORTUN, adjointe, Philippe BEILLEVAIRE - Cécile GEORGETTE - Coralie GIRAUDINEAU - Jérémie PRINCE - Julie RIGOLLET

Les actions se poursuivent autour de nos 3 grands axes :

AXE 1 - IMPLICATION DES CITOYENS DANS LA VIE MUNICIPALE :

La démarche de participation citoyenne est lancée avec des premiers groupes de travail participatif et le souhait d'ouverture de 2 commissions municipales (Commission Environnement, cadre de vie, santé et Commission Participation citoyenne, information et relations extérieures).

Et après une année entravée par la crise du COVID, la commission reprend peu à peu certains projets qu'elle avait été contrainte de mettre en suspens :

→ Sauf contretemps, une première rencontre du Conseil Municipal avec la population aura été organisée le mardi 29 juin afin de faire le bilan de la première année du mandat et présenter les perspectives dont les feuilles de route que chaque commission municipale a finalisé.

Dans un objectif de transparence et de partage avec la population, l'idée est d'organiser une rencontre de ce type chaque année.



L'espace tri du cimetière va être également révisité en fin d'année également.

Par ailleurs, des travaux de reprises de concessions sont régulièrement effectués et nous sommes désolés de la gêne que cela peut occasionner, mais nous essayons de faire en sorte que cela soit le plus discret possible.

La non utilisation de désherbant dans le cimetière ne facilite pas l'aspect esthétique, nous travaillons pour trouver les solutions les plus facilitatrices pour le désherbage manuel.

En conclusion : beaucoup de travaux et de réflexions, pour continuer à rendre notre commune agréable, au profit de toutes et tous.

Bel été !

Contact direct :

patrimoine@saintmarsdecoutais.fr

ou par le secrétariat de la mairie :

accueil@saintmarsdecoutais.fr

→ Journée citoyenne, accueil des nouveaux arrivants et forum des associations sont en projet pour septembre (voir articles spécifiques à ce sujet).

D'autres projets permettant de développer le lien élus/habitants sont également en réflexion ou pourraient être envisagés. **Pour nous aider à concrétiser tout cela et enrichir nos travaux, nous souhaitons ouvrir notre commission à 4 ou 5 habitants volontaires.** L'ouverture portera sur cet axe d'implication des habitants dans la vie municipale. Nul besoin de compétence particulière : **uniquement de la bonne volonté !**

Vous êtes volontaires ou vous souhaitez vous renseigner ? Faites-vous connaître en mairie ! Par téléphone (02 40 71 50 53), par mail : accueil@saintmarsdecoutais.fr ou en venant à l'accueil.

AXE 2 - DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION :

En complément des outils de communication existants, une page Facebook de la mairie a été activée (voir focus).

Un panneau lumineux d'information devrait également être installé dans le bourg dès que les travaux d'aménagement le permettront.

AXE 3 - UN SOUTIEN PLUS QUE JAMAIS NÉCESSAIRE AUX ASSOCIATIONS ET AUX PROJETS SPORTIFS ET CULTURELS : voir articles dans les rubriques « dynamique associative » et « bibliothèque municipale ».



FOCUS : L'OUVERTURE DES COMMISSIONS MUNICIPALES À DES NON ÉLUS

Dans le flash info de février 2021, nous vous présentons la méthode définie pour la mise en place des **groupes de travail participatifs** (composition : 1/3 d'élus, 1/3 d'habitants et 1/3 d'associations, experts ou professionnels).

La méthode de développement de la participation citoyenne présentée en Conseil Municipal a également défini les modalités d'**ouverture des commissions municipales** à des non élus, pour celles qui le souhaitent. **En voici les grands principes** (voir compte rendu des Conseils Municipaux pour davantage de détails) :

→ Objectif : associer des habitants aux travaux de la commission,

→ Commission de 10 à 11 personnes maximum, élus compris,

→ Poursuite du pilotage par un adjoint,

→ Élus majoritaires donc ouverture à 4 ou 5 personnes non élues, habitants de la commune. Les élus restent in fine décisionnaires,

→ Les ex-candidats aux élections municipales ne peuvent représenter plus de 50% des personnes extérieures à la commission (sauf si places restant à pouvoir. Dans tous les cas : répartition équilibrée entre les listes aux élections),

→ Composition de la commission arrêtée par le Conseil Municipal.

Deux commissions proposent cette ouverture :

→ Commission Environnement, cadre de vie, santé,

→ Commission Participation citoyenne, information et relations extérieures sur le volet implication des citoyens (sur l'axe 1 : implication des habitants dans la vie municipale).

La démarche vous intéresse ? N'hésitez pas ! Faites-vous connaître ou prenez des renseignements en mairie.

Par téléphone (02 40 71 50 53), par mail : accueil@saintmarsdecoutais.fr ou en venant à l'accueil.

Expression de la diversité municipale

Pour ce bulletin, nous allons revenir sur notre premier grand débat avec tout le Conseil Municipal qui s'est déroulé le 11 février à propos du dispositif de "participation citoyenne".

Le 25 janvier, la gendarmerie nous avait présenté le dispositif "participation citoyenne", un joli nom pour ce qui s'appelait auparavant "voisin vigilant". Ce dispositif a été popularisé par Claude Guéant dès son arrivée au ministère de l'Intérieur en 2011 sous Sarkozy. A priori, autant vous dire qu'il n'est pas dans notre ADN politique.

La démarche encourage les habitants à "être acteurs de leur sécurité".

À Saint-Mars-de-Coutais, la réflexion est relancée à la suite des dégradations inacceptables qui ont été commises dans la commune ces derniers mois. La gendarmerie propose-t-elle de former les citoyens volontaires ? Non, cela fonctionnerait "au bon sens". Quels chiffres le démontrent ? Il n'y en a pas. Quant à un possible glissement vers la simple délation ? Nous n'avons pas de réponse.

Pour cela, pendant le débat, nous nous sommes exprimés contre.

Nous pensons que ce dispositif qui joue sur des valeurs qui nous sont chères, à savoir la participation citoyenne, ne vaut pas des projets structurants à long terme à destination de la jeunesse notamment.

Pire, il risque d'exacerber des tensions et ce "sentiment d'insécurité" évoqué lors du débat et de créer la confusion avec les prochaines actions municipales qui inviteront les citoyens à participer pour la cohésion sociale et l'engagement sur notre territoire.



LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

État-civil

Seules les naissances, mariages et décès ayant reçu, de la part des familles, un accord de parution dans le présent bulletin sont ici publiés. La liste peut donc ne pas être exhaustive.

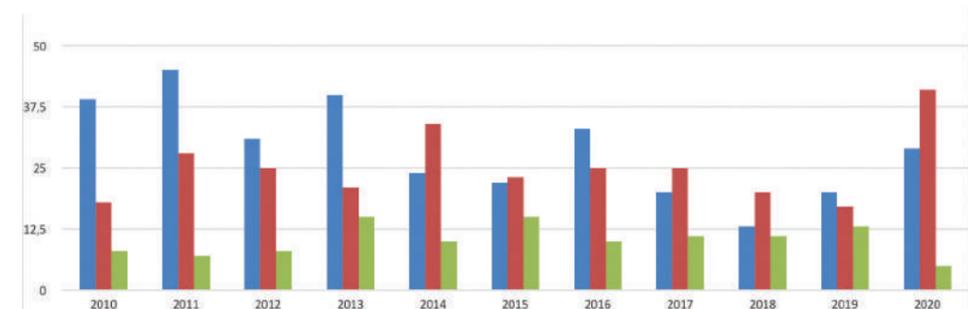
NAISSANCES

LEVANT Suzanne	née le 10 septembre 2020
BARBOTIN Lola	née le 31 octobre 2020
DESBOIS Raphaël	né le 28 décembre 2020
LELONG Mélya	née le 10 janvier 2021
GEOFFRIT GLOAGUEN Dénahi	née le 24 janvier 2021
PRÉMONT Anaïs	née le 27 janvier 2021
LAMBERT TROPEZ Raphaël	né le 11 février 2021
LERAT Alexis	né le 3 mars 2021
DEFOIS LE BOT Théo	née le 4 mars 2021
SIMON Alan	né le 29 mars 2021
BIDEAU Lilwenn	née le 5 avril 2021
GUILLERM June	née le 14 avril 2021

MARIAGES

LÉTONDOT Martin et FOURNIER Cécile	16 janvier 2021
AYYADI Ali et RANDON Delphine	22 mars 2021
LOURY Anthony et GOUGEON Solène	le 29 mai 2021
DÉCÈS	
COUSSON veuve HERAUD Christiane	1 ^{er} octobre 2020
CHOBLET Pierre	10 octobre 2020
RICHARDEAU veuve ALVADO Andrée	15 octobre 2020
DELAUNAY veuve GUILLOUX Thérèse	5 novembre 2020
BEILLEVAIRE épouse DUPIN Marie	6 novembre 2020
SORIN Pierre	10 novembre 2020
CREMET veuve BEILVERT Marie	5 décembre 2020
CLÉNET veuve BROSEAU Agnès	11 décembre 2020
GRANDJOUAN veuve CHAUVET Marie	31 décembre 2020
PERRUCHAS veuve SORIN Marthe	13 janvier 2021
GRANDJOUAN Gilbert	17 mars 2021

État des naissances, des décès et des mariages de 2010 à 2020 :



■ Naissances ■ Décès ■ Mariage

POUR VOUS INFORMER RÉGULIÈREMENT DES ACTUALITÉS : UN NOUVEL OUTIL DE COMMUNICATION

 **Consultez la page Facebook de la mairie !**

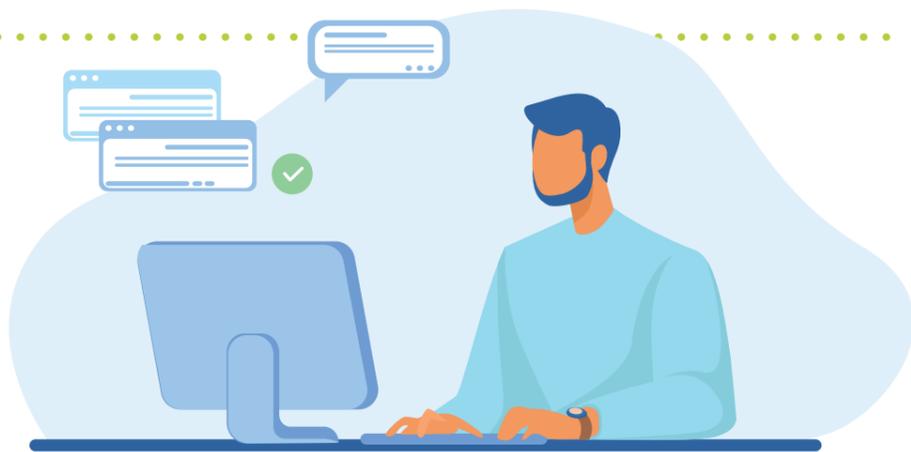
En sommeil depuis sa création en 2015, la page Facebook de la mairie est désormais activée et régulièrement actualisée. Vous y trouverez toutes les informations et actualités sur la mairie, la vie municipale et les conseils municipaux, les informations utiles à tous les citoyens. N'hésitez pas à vous y inscrire et à la consulter régulièrement !

Page officielle de la mairie :
<https://www.facebook.com/Mairie-Saint-Mars-de-Coutais-177081692639235/>



**Soyez nombreuses et nombreux à vous informer.
Bonne navigation !**

Pour la municipalité,
La commission participation citoyenne, information et relations extérieures.



32

Accueil des nouveaux arrivants

Vous résidez sur la commune depuis moins de 3 ans ?

**Bienvenue à un après-midi d'accueil !
Samedi 11 septembre (à partir de 15h30).**

Voilà plusieurs années que l'accueil des nouveaux arrivants n'a pas eu lieu alors que la population de la commune n'a cessé d'augmenter notamment avec de nouveaux quartiers (Millauds, Bellevigne).

Vous résidez sur la commune depuis juillet 2018 ?

Vous êtes les bienvenus à l'après-midi d'accueil des nouveaux arrivants qui se déroulera le samedi 11 septembre à partir de 15h30 à la salle Saint Marine. Pour découvrir notre belle commune, faire connaissance avec vos voisins, se sentir accueilli ...



Au programme : découvertes culturelles et gourmandes, découverte des associations et de la bibliothèque, verre de l'amitié.

L'accueil des nouveaux arrivants est **couplé avec le forum des associations qui se tiendra sur la même journée.**

Afin de faciliter l'organisation, nous vous remercions de **vous faire connaître en mairie au plus tard le 25 août** au 02 40 31 50 53 ou accueil@saintmarsdecoutais.fr (merci de préciser le nombre d'adultes et d'enfants de moins de 15 ans). Nous vous espérons nombreux !

La commission participation citoyenne,
informations, relations extérieures.



La journée citoyenne

Journée citoyenne le samedi 20 novembre 2021 : une première à Saint Mars !

Une occasion simple et conviviale de contribuer à l'amélioration de notre cadre de vie
Tel que nous le présentions dans le Flash Saint Marin de février dernier, les journées citoyennes ont pour objectif de permettre aux habitants de s'impliquer dans la réalisation de projets concrets, finalisés en une journée et qui profitent ensuite à tous. **Ces projets peuvent être utiles ou peuvent permettre d'améliorer ou embellir le cadre de vie de la commune.**

Les premières journées citoyennes Saint Marines auront lieu le samedi 20 novembre, avec l'appui de notre service technique et de nos élus municipaux ainsi que le soutien du Conseil de Développement de la Communauté de Communes.

L'idée ? Faire ensemble ! Quoi ? Ont été évoqué boîtes livres, cabanes à insecte, peinture du mur de la cantine, plantations dans nos parcs Mais cela reste à déterminer.

Sans engagement, venez participer à la **réunion d'information du mercredi 15 septembre à 20h (salle Saint Marine) !**

Vous souhaitez **rejoindre le groupe de travail** qui va organiser les journées citoyennes ? Avec plaisir !
Vous avez **des idées de projets ou de travaux** ? Elles sont les bienvenues.

Vous souhaitez **d'ores et déjà vous inscrire** pour participer à ces journées ? N'hésitez pas ! Aucune compétence technique n'est nécessaire : votre seule bonne volonté et votre bonne humeur suffiront !

Pour rejoindre le groupe de travail, exprimer une idée ou vous inscrire pour participer à la journée citoyenne : faites-vous connaître en mairie, par courrier ou par mail : smdc-accueil@saintmarsdecoutais.fr.

La commission participation citoyenne,
informations, relations extérieures.



La vie scolaire

École Publique Paul et Madeleine Delaroche

Toutes les énergies se sont unies pour que certains projets puissent voir le jour.

Ainsi, les cycles 2 ont-ils pu bénéficier de quelques **séances de danse** portées par l'association musique et danse en Loire Atlantique, en janvier et février.

L'infirmière scolaire a examiné tous les élèves de Grande Section en mars : ils sont prêts pour le CP !

Les élèves de MS/GS ont pu bénéficier de l'aide d'une plasticienne pour la réalisation d'une sculpture inspirée des nanas de **Niki de Saint Phalle**. Nous avons la chance de l'admirer à chaque fois que nous franchissons les portes de l'école maternelle. Ces mêmes MS/GS bénéficient d'une animation musicale grâce à l'intervention de deux musiciennes professionnelles.

Les CE2/CM1 font le plein de sport en pratiquant la **voile sur le site de voile de la Bernerie en Retz** : un vrai bol d'air !

Les CM se sont réappropriés les bacs et ont relancé le **projet de végétalisation** de la cour.

Ils ont également profité d'une **formation à la sécurité routière** assurée par l'intercommunalité.

Enfin, l'ensemble de l'équipe, soutenu par l'amicale laïque, a pu finir l'année en beauté avec des **sorties inattendues**.



33

LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

École Sainte Thérèse

Nous arrivons aux termes d'une année scolaire bien singulière en raison de la crise sanitaire. Nous constatons une grande adaptabilité de la part des élèves, et des moments forts et chaleureux ont pu se vivre.

Quelques interventions ont été maintenues. Le cycle handball pour toutes les classes a été très apprécié. Nous avons eu la chance de découvrir une très belle exposition de photos sur la faune et la flore du lac de Grand-Lieu et du marais. Les CM ont bénéficié d'interventions en éducation routière.



Le CPIE de Corcoué/Logne a animé des ateliers sur le tri des déchets Et la classe maternelle a clôturé l'année avec un projet jardinage : quelle joie de récolter ses radis !

Néanmoins, les échanges et ateliers entre les classes nous ont beaucoup manqués mais nous gardons bon espoir de les revivre prochainement.

Malgré ces contraintes, les élèves ont passé une belle année scolaire et c'est toujours avec une pointe de nostalgie que nous disons au revoir aux CM2. Ils sont fin prêts pour découvrir le collège.



Une nouvelle directrice à l'accueil périscolaire et au centre de loisirs de la commune

AUTO-PORTRAIT

Je m'appelle Estelle Boisard et j'ai 29 ans. Je viens d'obtenir un DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport, Bac + 2) spécialité Animation Sociale. J'ai travaillé précédemment dans l'enfance en animation et direction, mais également auprès de publics fragiles. Portée par des valeurs d'éducation populaire, je suis convaincue des ressources de chacun et que le collectif est une force inépuisable. J'espère que nous pourrons créer des projets ensemble afin d'établir un lien de confiance et faire de l'accueil périscolaire un espace de loisir pour les enfants, de sérénité pour les parents et d'épanouissement pour les équipes.

Nous lui souhaitons la bienvenue !



Appel à bénévoles pour aide aux devoirs

A la rentrée 2020, nous avons fait appel aux bénévoles pour faire de l'aide aux devoirs. En effet, la demande des parents et des enfants est forte. Malheureusement, nous n'avons pas pu la mettre en place cette année à cause des mesures sanitaires appliquées au périscolaire.

C'est pourquoi nous renouvelons notre appel à toutes les bonnes volontés, de façon ponctuelle ou régulièrement, pour une aide aux devoirs les lundis et/ou les jeudis après l'école en période scolaire.

Vous êtes intéressé.e ?

Renseignement et candidature par mail à
- Marie-Noëlle Rémond (adjointe)
intergeneration@saintmarsdecoutais.fr
- ou à Audrey Joinré (coordinatrice enfance-jeunesse)
enfancejeunesse@saintmarsdecoutais.fr
- ou par téléphone : 06 72 63 04 60.

D'avance, nous vous remercions vivement de votre participation.

La commission enfance, jeunesse, seniors, solidarité

Portraits de S^t Marins

Concours départemental et régional des meilleurs apprentis de France

UNE SAINT MARINE MÉDAILLÉE D'ARGENT

Domiciliée à la Tancherie et âgée de 17 ans, Léa JAUNATRE termine son **Bac Professionnel en Tapisserie d'Ameublement** au lycée Bougainville à Nantes.

Présentée par son établissement aux concours départemental et régional des meilleurs apprentis de France, elle y a obtenu la médaille d'argent. **L'objet à fabriquer cette année était d'une complexité particulière : une housse de chaise** dont le cahier des charges techniques, imposé à tous les candidats, présentait des difficultés à chaque étape. "C'était une réalisation difficile car une housse de chaise est selon moi l'objet le plus évolué en couture d'ameublement. Certaines techniques demandées étaient exigeantes, nouvelles pour moi et même pour nos professeurs. La majeure partie a dû être réalisée à la main" explique Léa.

Une belle entraide s'est mise en place entre les candidats afin que chacun progresse et cette ré-

alisation a permis à Léa d'acquérir de nouveaux apprentissages et de vivre une expérience riche. "Être médaillée valorise mes capacités et m'a aidée à trouver un stage puis à être sélectionnée dans l'école de Design graphique que j'intégrerai à la rentrée" souligne la lauréate. Félicitations à Léa pour sa réalisation et bonne continuation à elle dans son parcours !



Sport et Handicap

UN JEUNE SAINT MARIN CHAMPION DU MONDE DE MARCHE ATHLÉTIQUE

Presque chaque jour, Martin Gaudré parcourt la commune en marchant vite, très vite, et de manière athlétique car c'est son sport.

Autiste et aujourd'hui âgé de 16 ans, Martin poursuit son parcours de compétition pour lequel il a récemment obtenu le statut de sportif de haut niveau. En début d'année, il a obtenu la 3^{ème} place aux championnats de France d'athlétisme avec les valides, ce qui lui a valu d'être sélectionné en équipe de France FFSA (Fédération Française de Sport Adapté). Il a remporté en mars la médaille d'or cadets au 3000 mètres de marche athlétique, lors des championnats d'Europe qui se sont déroulés à Nantes.

Et, consécration suprême, **il vient de remporter la médaille d'or lors des championnats du monde** qui viennent de se dérouler en juin en Pologne. **Quel exploit !**

C'est d'autant plus remarquable que « la marche athlétique demande une technique très difficile, peu accessible aux jeunes autistes » précise son père.

Martin est depuis l'âge de 7 ans pleinement **intégré au club Herbauges Athlé 44 de Bouaye** qui l'aide au mieux. Il fait également partie de l'école

de musique de notre commune avec la pratique du violon. Un bel exemple d'intégration ! Dans un contexte où son parcours scolaire et professionnel est, comme celui de nombreuses personnes en situation handicap, semé de difficultés faute de places adaptées, le sport représente pour Martin une source d'épanouissement et d'équilibre. Ses parents l'encouragent et l'accompagnent afin que son handicap ne soit pas insurmontable. La pratique du sport à ce niveau est le fruit d'un **engagement fort** pour lui et sa famille : 5 à 6 entraînements par semaine, au club ou individuellement, pour environ 70 kilomètres parcourus. Et l'un de ses parents est chaque fois présent à ses côtés car Martin ne peut être totalement autonome.

Bravo à Martin pour son parcours sportif et tous nos encouragements pour la suite !



Nouvelles entreprises de la commune

Casa des pizzas

LA CASA DES PIZZAS, UNE PIZZERIA ET DES PLATS À EMPORTER, AU SUD DE LA COMMUNE.

C'est dans le cadre champêtre du village de la Haye à Saint-Mars-de-Coutais que Loïc Crochet vient d'ouvrir, le 1^{er} mars dernier, un commerce de pizzas et de plats à emporter "La casa des pizzas". Ancien propriétaire d'une pizzeria à Nantes et fort d'une longue expérience de traiteur sur Bouguenais, Loïc a décidé à 57 ans de s'installer à domicile et de mettre son savoir-faire au service de la clientèle locale. Il propose différentes pizzas tous les jours sauf le lundi de 17 h à 21 h et des plats à emporter qu'il faut réserver à l'avance. Cela va de la paëlla au jambon braisé, en passant par la blanquette de Saint-Jacques. Dès que la pandémie sera passée, il sera en mesure d'assurer le traiteur pour des évènements rassemblant plus de 40 personnes avec sur sa carte : cochon de lait à la broche, jambon braisé ou le traditionnel buffet froid. Une adresse gourmande au sud de la commune où convivialité et proximité sont aussi au menu.

LA CASA DES PIZZAS,
7, La Haye, 44680 Saint-Mars-de-Coutais
<https://www.facebook.com/lacasadespizas44> ;
Tel : 06 64 42 98 48



Anne en cuisine !



TRAITEUR : REPAS, BUFFET, APÉRITIF, VERNISSAGE, CATERING

Je suis installée dans la ferme de l'Auduze à St Mars de Coutais où je confectionne des repas, des buffets, des vernissages aussi bien pour des particuliers, que des associations, des entreprises ou des structures culturelles dans le Pays de Retz et la région nantaise.

Avec le contexte sanitaire, je propose aussi mes préparations culinaires au marché du Petit Local de St Mars les vendredis des semaines impaires et je propose également un menu à emporter une fois par semaine.

J'ai plaisir à confectionner des plats pleins de saveurs qui peuvent surprendre, mais j'aime aussi faire de la cuisine traditionnelle tout comme de la cuisine végétarienne. Mes menus sont équilibrés, variés. Je tiens à tout faire par moi-même et je suis soucieuse de m'approvisionner localement et en produits issus de l'agriculture biologique.

Mes seules contraintes : Fait maison, de saison toujours, local et bio le plus possible.

N'hésitez pas à me contacter pour me faire part de vos événements et je vous proposerai un devis.

ANNE BONHOMMEAU
Tél : 06 76 78 20 77
Mail : anne-encuisine@riseup.net
Facebook : Anne-en-cuisine



EURL Mathieu Sorin



Mathieu Sorin est un plâtrier, plaquiste, staffeur basé à Saint-Mars-de-Coutais, spécialisé en aménagement décoratif.

Je suis tombé sous le charme de ce savoir-faire et de ce métier en effectuant des travaux dans la maison familiale. A la suite d'un premier stage réalisé dans une entreprise de Brains spécialisée en plâtrerie et carrelage, j'ai passé mon CAP « plâtrier-plaquiste » au sein de l'entreprise SEUTEIN, également spécialisée en plâtrerie et carrelage à Rezé, ainsi qu'un BP mention « plâtrerie et plaque ».

En 2004, j'ai passé le concours « Un des meilleurs apprentis de France » où j'ai été médaillé d'or départemental, régional, et national. Dans la continuité, j'ai également participé au concours Rotary et reçu le premier prix départemental et le deuxième prix régional.

Par la suite, j'ai exercé mon métier dans des entreprises du pays de Retz puis ai obtenu l'opportunité de devenir formateur au CFA Michelet.

En Janvier 2021, je décide de me lancer dans l'aventure seul et l'entreprise MATHIEU SORIN voit le jour à Saint-Mars-de-Coutais.

Spécialisée en aménagement décoratif, l'entreprise MATHIEU SORIN propose des travaux de rénovation et construction neuve en plâtrerie traditionnelle (briques et plâtre) et en construction sèche (plaque de plâtre) :

- Réalisation de travaux décoratifs sur mesure
- Ornement type corniche, moulure ou rosace
- Création de cloisons, plafond
- Isolation thermique et acoustique
- Pose de carrelage et faïence

Très à l'écoute et minutieux dans mon travail, je sais prendre le temps pour vous apporter conseils et solutions. De plus, cette jeune entreprise est d'ores et déjà en recherche d'un stagiaire ou d'un apprenti, alors n'hésitez pas à me contacter !



Kristel Jourden, Sophrologue

J'ai intégré mon premier groupe de Sophrologie il y a une quinzaine d'années et l'envie de transmettre cette méthode a tout de suite été une évidence. Je me suis formée durant 18 mois entre 2017 et 2019 à l'Ecole Nantaise de Sophrologie Caycédiennne et j'ai ouvert mon cabinet à domicile en avril 2021.

Par l'apport de techniques simples de respiration, de visualisation, de mots ou des exercices de tension-détente, nous pouvons tous, à tout moment de notre journée, dans n'importe quel lieu ou circonstance, activer nos propres capacités et dépasser une quelconque difficulté.

La pratique et la répétition apportent des automatismes pour avancer tous les jours vers une vie plus sereine, positive et riche de sens. Elle permet de développer la confiance et la tranquillité.

ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS :
"Mon cabinet est situé au 23, la Picoterie à St Mars de Coutais.

En-dehors du cabinet, je peux vous proposer des séances à domicile, en Ehpad, en milieu hospitalier, professionnel ou de loisir à destination des enfants, adolescents et adultes.

*Une séance dure entre 1h et 1h30 et se déroule en trois temps :
- Un temps d'échange afin de définir ensemble l'intention qui sera donnée à la séance
- La séance de sophronisation et exercices corporels assis ou de-*

*bout
- Un temps pour exprimer et intégrer les phénomènes vécus durant la séance*

*Je reste bien sûr à votre écoute pour plus de renseignements.
A bientôt."*

KRISTEL JOURDEN
Sophrologue
23, la picoterie - 44680 Saint Mars de Coutais
Tél : 07 49 50 51 24
Mail : kjsophro@ecomail.fr



“ Si je n'ai pas le temps... raison de plus pour s'accorder du temps à soi-même ! ”

Natalia Caycedo



QU'EST-CE QUE LA SOPHROLOGIE ?

La Sophrologie est un entraînement personnel basé sur des techniques de relaxation et d'activation du corps et de l'esprit. C'est un moment de rencontre chaleureux et bienveillant avec soi-même axé sur la vitalité et l'énergie ou le relâchement des tensions et la sérénité.

La Sophrologie se pratique en séance individuelle ou en groupe selon les objectifs et problématiques :

- Se relaxer physiquement et mentalement
- Mieux gérer le stress, les émotions
- Améliorer la qualité du sommeil
- Contrôler l'irritabilité, l'anxiété, l'angoisse, la rumination
- Apprivoiser la douleur
- Préparer plus sereinement les examens, concours, compétitions, entretiens professionnels
- Se préparer à l'accouchement
- Aider à un changement de vie privée ou professionnel
- Gérer une phobie

Des nouvelles de la boulangerie

Suite au départ précipité du précédent boulanger qui a déposé le bilan, la commune est sans boulangerie depuis octobre dernier. Aussi active que possible sur ce dossier, la mairie n'a pas pu intervenir directement car il s'agit d'une entreprise et de locaux privés.

Les projets de reprise n'ont pas abouti et les perspectives à ce sujet se sont éloignées. Dans ce contexte, la municipalité étudie les possibilités et en priorité celle de maintenir un service de pain, dans l'attente qu'un projet plus pérenne se dégage.



Informations pratiques

La gestion de nos déchets

POINTS-RECYCLAGE ET COLLECTE DES SACS JAUNES

La commune est dotée de 5 points-recyclage : A la Guilloterie, la Baffrie, la Guinanderie (chemin des Aveneaux), route du Pally (au jardin des Nouettes), et rue de la Colombe (déchèterie).

Pour le confort de tous et la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie, nous vous rappelons qu'il est important de préserver l'état de ces points de propreté. Si les conteneurs sont pleins, vous pouvez utiliser l'un des 4 autres points de collectes à votre disposition dans la commune. Nous vous rappelons également que passé une certaine heure, déposer du verre génère du bruit et des nuisances pour les riverains.

Par précaution, nous vous rappelons qu'il est préférable de sortir les poubelles et notamment les sacs jaunes la veille de la collecte. En effet, des animaux sauvages peuvent éventrer les sacs et disséminer les déchets dans l'environnement et chez les riverains. Comme vous pouvez le voir sur cette illustration provenant de la Baffrie, des automobilistes déposent très régulièrement leurs sacs jaunes sans respecter ces petites consignes, obligeant ainsi les habitants de ce lieu-dit à subir ces nuisances et à ramasser les déchets. Rappelons-nous que nous sommes tous responsables de nos déchets !



Recensement des personnes vulnérables

En prévision des fortes chaleurs qui pourraient avoir lieu cet été, la municipalité souhaite remettre à jour la liste des personnes vulnérables et/ou isolées sur la commune.

Cela permettra de pouvoir les contacter en cas d'alerte canicule mais également pour d'autres types de situation : grand froid, crise sanitaire... Pour vous faire connaître et si vous souhaitez vous inscrire sur cette liste : veuillez contacter la Mairie au 02.40.31.50.53 ou par mail :

solidarite@saintmarsdecoutais.fr



LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

Le soutien municipal aux associations

Soutenir les associations pour le maintien de leur dynamique

Les associations contribuent grandement à la dynamique de la commune et la municipalité en reste pleinement consciente. **Elles apportent tellement au lien social et à la qualité de notre cadre de vie !**

Avec la crise du COVID, elles traversent toute une période particulièrement difficile.

Dans ce contexte, la municipalité a gardé son cap : informer, respecter le cadre réglementaire, protéger la population, mais encourager et faciliter autant que possible les reprises d'activités ainsi que l'organisation des manifestations sportives et culturelles dès qu'elles sont possibles. Notre commission s'est donc attachée à soutenir au mieux les associations en les informant sur l'évolution de la situation et des dispositions réglementaires, notamment celles liées à l'utilisation des salles et équipements municipaux ainsi que celles liées à l'organisation des sorties et manifestations extérieures. Nous nous sommes également tenus autant que possible à l'écoute de leurs besoins auxquels la commune peut répondre.

Et il est vrai que, depuis plus de 15 mois, il faut composer avec de nombreux aléas et des changements fréquents de consignes réglementaires données par l'État, variables selon les activités et les situations. Cela a perturbé les repères des associations comme de leurs usagers, pour certains en attente légitime de reprendre leurs activités. Les associations se sont adaptées au mieux en fonction de leur besoins et de leurs possibilités et nous ne pouvons que **les féliciter pour leur ténacité et leurs capacités d'adaptation.**

Afin de les soutenir et outre les rendez-vous qui ont eu lieu en octobre et novembre pour faire connaissance, notre commission a repris contact



individuellement avec chaque association en avril-mai. Cela a permis de faire un point sur leur situation, évoquer avec elles les perspectives de reprise et les besoins auxquels la commune peut répondre, faire un relais auprès des autres commissions municipales ou autres associations si nécessaire. Une rencontre entre l'animateur sportif départemental et les associations sportives a également été organisée en juin.

Parallèlement, le Conseil Municipal a voté le budget 2021 et, fort de son engagement à soutenir les associations, a décidé une **augmentation significative des subventions qui leur sont versées (+20%) pour un montant total de 26 675 €.**

Au moment où nous bouclons ces lignes, les mesures liées au COVID s'allègent progressivement et **la plupart des associations organisent la reprise progressive de leurs activités et de leurs projets. De premières manifestations se programment.** Nous ne pouvons que nous en réjouir et les encourager à poursuivre. **Bravo aux bénévoles pour leur engagement !**

C'est dans ce contexte de reprise que, en accord avec elles, nous relançons l'organisation d'un **forum des associations qui aura lieu le samedi 11 septembre 2021.** Il sera cette année **couplé avec l'accueil des nouveaux arrivants**, pour permettre à ces derniers de mesurer la richesse que représentent les associations pour notre commune.

Vous y êtes les bienvenus.e.s, pour vous informer, encourager les associations et partager un moment convivial. Venez nombreux !

La commission participation citoyenne, information et relations extérieures.



ALAC, Une saison au goût amer ...et un espoir de renaissance printanière.

UN GOÛT AMER...

Déjà plus d'un an que la vie associative est en sommeil...

Les adhérents ont vu leurs activités abandonnées encore une fois après une rentrée quasi normale en septembre 2020. Activités pourtant essentielles pour s'entretenir physiquement, culturellement et garder un lien social.

Les animateurs, bénévoles ou salariés, ont chacun fait en sorte de conserver un lien en adaptant leurs pratiques selon les activités et leurs possibilités (vidéo, visio-conférence, sorties avec respect des conditions sanitaires). Nous profitons de cet article pour tous les remercier chaleureusement.

Le bureau a tenté de maintenir l'équilibre fragile généré par cette situation hors du commun. Un équilibre moral en informant, soutenant adhérents et encadrants (information sur les règles sanitaires en lien avec la mairie, au gré de l'évolution épidémique, communications régulières par mails). Un équilibre financier en choisissant de privilégier la rémunération des salariés tout en réfléchissant aux modalités de compensation à apporter aux adhérents privés de cours.

UNE RENAISSANCE PRINTANIÈRE ?...

Nous entretenons l'espoir que les adhérents des différents ateliers puissent se retrouver au moins une fois en juin....En fonction des directives gouvernementales et des autorisations préfectorales et municipales, des cours en extérieur pourraient se mettre en place durant ce mois. A l'heure où nous écrivons cet article, nous n'avons pas encore connaissance de l'évolution des protocoles.

ET PENSER À L'APRÈS...

A l'heure où nous rédigeons, le bureau s'active pour préparer la prochaine saison : organisation des séances d'inscriptions, avec pré inscriptions envisagées de juin à août, rédaction de la plaquette, réflexion sur l'Assemblée générale, et des projets...



- Exposition photo les 16 et 17 octobre
- Stage de dessin pour les enfants durant les vacances de toussaint
- Cours de théâtre adulte
- Autres à venir....nous sommes ouverts à toutes idées.

Non seulement l'activité continue mais nous sommes prêts à retrouver le dynamisme revivifié par les festivités d'anniversaire des 40 ans de l'ALAC fin 2019 (et mis entre parenthèse durant la saison passée).

Et bien sûr, surtout, nous rêvons d'une rentrée plus normale où la prudence sanitaire sera sans doute encore de mise mais ne nuira pas aux activités de chacun.

Cette année, vous l'imaginez chers adhérents, chers st marins, a été bien particulière et remplie de doutes et de lassitudes, même au sein du bureau où il nous a fallu continuer à faire fonctionner l'association, réfléchir aux différentes problématiques qui se sont présentées, et rester motivés. Nous avons besoin de sang neuf - non que le nôtre soit vieux - afin de maintenir notre dynamique et nous aider à penser l'avenir de l'Association.

N'hésitez pas à nous contacter par mail, ou téléphone (coordonnées disponibles sur le site internet de l'ALAC).

www.alacsmc.com

Le bureau



Amicale Laïque de Saint Mars de Coutais

L'Amicale Laïque résiliente !

Grâce à des réunions virtuelles, les membres de l'amicale restent mobilisés pour maintenir et proposer de nouvelles ventes afin de pouvoir continuer à participer aux financements des projets et des sorties de nos enfants.

Même si les manifestations permettant de nous retrouver autour de nos merveilles n'ont pas pu avoir lieu, vous avez été nombreux à soutenir nos ventes de sapins, de calendriers, de gâteaux BI-JOU, de crêpes, de chocolats de Pâques mais aussi de sacs. Merci !

Avec la collaboration des enseignants nous avons proposé cette année une vente de sacs en tissu sur lesquels chaque enfant retrouve son autoportrait. Nous avons décidé de vous proposer 2 formats : sac à dos pour les maternels et sac type tote bag pour les primaires. Leur distribution s'est effectuée lors de la reprise des classes fin avril.



La fête de l'école permettant habituellement de clôturer en beauté la fin de l'année scolaire, notamment la fin du primaire pour les CM2 n'aura pas lieu. Néanmoins, l'amicale rivalise d'ingéniosité

pour animer cette fin d'année : Tombola virtuelle, échange de cartes postales pour garder le lien durant l'été (sur inscription), et autres projets se préparent.... Gardons encore un peu la surprise.

Nous remercions chaleureusement Alain Bras qui, avec précautions requises, à une dernière fois, enfilé son costume rouge pour offrir sucettes en chocolat et cadeaux à nos bambins pour Noël.

Merci à Yvelyne pour sa bienveillance auprès de nos enfants, nous lui souhaitons une belle retraite.

Association "Gui l'An Neuf" Saint-Mars-de-Coutais

Les membres de l'association regrettent d'avoir été contraints d'annuler la "gui l'an neuf" en janvier 2021, mais souhaitent vivement pouvoir l'organiser le 15 janvier 2022.

Le bureau de l'association s'est étoffé en passant de quatre à six membres, Madame Sylvaine PRIN et Monsieur Daniel PERRUCHAS, impliqués depuis quelques années ont accepté d'y entrer officiellement. Monsieur René BARREAU, Président depuis de nombreuses années, a désiré passer le flambeau pour ce rôle, mais reste présent dans l'association. Nous le remercions pour son investissement important et la continuité de sa présence au bureau.

Voici la nouvelle composition du conseil d'administration :
Président : Daniel PERRUCHAS

Enfin, merci à Claudine de la mairie qui nous a soutenu dans l'impression de tous nos bons de commande depuis de nombreuses années. Nous lui souhaitons une belle retraite, son sourire nous manquera.

Le 1^{er} mai, l'amicale a pris possession de son nouveau local.

Suivez nous sur Facebook :



Amicale Laïque de Saint Mars de Coutais

@amicalelaiquesmdc

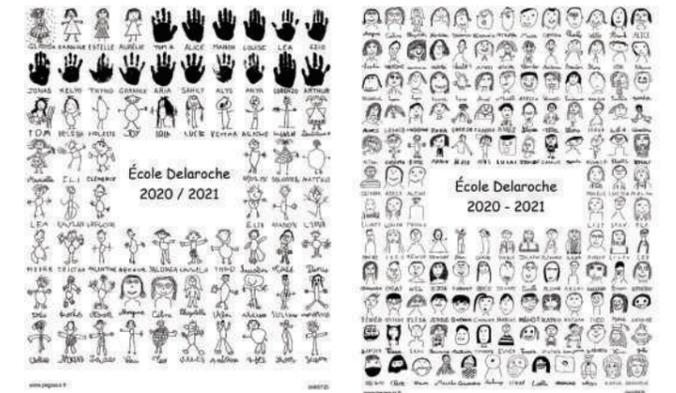
L'amicale Laïque est une association de parents bénévoles qui organisent des manifestations afin de récolter des fonds pour subventionner les projets des enseignants de nos enfants. Nous recherchons de nouveaux membres pour intégrer le bureau ou simplement une manifestation ponctuelle.

Venez nous rejoindre !

Contact par mail : alstmarin@gmail.com

Par Facebook : @amicalelaiquesmdc

ou par téléphone : 06 28 73 38 14



Association des professionnels de la commune

ST MARINS, ST MARINES !

Après une année 2020 difficile, nous vous retrouverons en fin d'année pour notre marché de Noël traditionnel, puis lors du 1er semestre 2022 (la date n'étant pas arrêtée) pour notre soirée créole tant attendue !

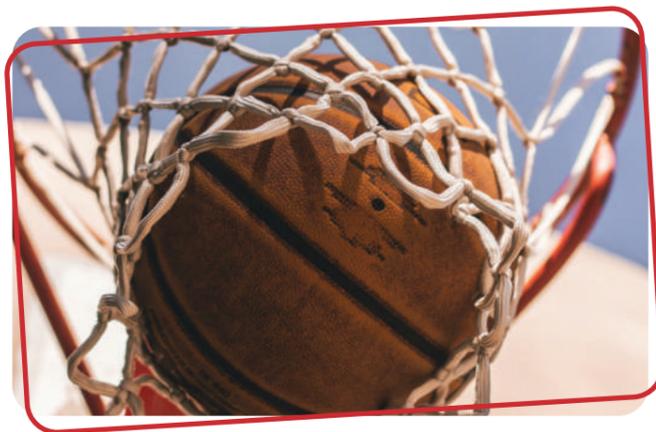
Tous les membres de l'association des professionnels ont hâte de vous retrouver.

Les nouvelles entreprises demeurant sur St Mars de Coutais peuvent se faire connaître par le biais de notre association.

Email : professionnels.smdc@gmail.com

Présidente : Isabelle BAUVINEAU,

02 40 69 39 66 / 06 33 72 37 68



Basket - St Médard La saison 2021-2022 se prépare !

Au moment d'écrire cet article (mi-mai), le bureau s'active pour préparer la saison prochaine.

Point sur les effectifs et encadrement des entraînements constituent les priorités du moment.

Cette saison (ou partie de saison) les entraînements étaient tous assurés par des bénévoles du club.

Cela pouvait représenter pour certaines personnes 3 à 4 entraînements par semaine.

Le bureau a donc décidé de rechercher un entraîneur extérieur pour soulager les bénévoles du club car nous avons toujours la volonté de dispenser 2 entraînements par semaine à partir des U11. Espérons qu'au moment où le bulletin paraîtra ce sujet sera derrière nous.

Un autre sujet a animé nos dernières réunions de bureau : comment traiter financièrement la saison qui vient de se terminer.

Bien que le dédommagement des instances sportives (comité, ligue, fédération) soit ridiculement faible, le bureau a décidé de piocher dans ses fonds propres pour réduire le prix de la licence la saison prochaine. 20% de réduction seront proposés aux licenciés qui renouvelleront leurs licences et un tee-shirt aux couleurs du club sera offert à tous les licenciés.

Le bureau de l'association.

Association chauffeurs solidaires Sud Retz

Vous n'avez pas de moyen de transport ni les moyens de prendre le taxi ou êtes isolés pour vos divers déplacements :

- Supermarché
 - Rendez-vous médicaux, paramédicaux, vaccinations ou pharmacie
 - Coiffeur
 - Visite d'un proche à son domicile ou à l'hôpital...
- Alors vous pouvez avoir recours au service de l'association : "chauffeurs bénévoles" qui existe sur notre commune.

Pour en connaître ses modalités et son fonctionnement, veuillez contacter le référent au : 07 69 78 56 53



La Boule du Tenu (boule nantaise)

Le bureau s'est réuni au printemps pour faire le point sur l'activité du club.

Il a été décidé de reporter les adhésions de 2020 sur l'année 2021 et que pour tout nouveau joueur, l'adhésion serait gratuite jusqu'à fin 2021. Suite à la dissolution du groupe de pétanque, notre association est prête à faire un rapprochement pour former un seul club. Les adhérents pourraient participer indifféremment à la pétanque ou à la boule nantaise. Nous espérons qu'un nombre important de joueurs de pétanque viendront nous rejoindre et que certains prendront la responsabilité d'organiser des concours.

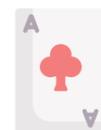
Prochainement nous allons organiser une assemblée générale pour entériner ces décisions, la date reste à préciser.

Pour l'instant les joueurs de la boule nantaise jouent les mardis et samedis à partir de 14 heures

sur leur terrain en terre dans le marais de Grand-lieu.

Le club espère reprendre l'activité au boulodrome pendant l'été et les concours à partir du mois de septembre.

Le président :
Marcel BIDEAU
(06 07 60 68 24)



Club du Tenu

A tous nos adhérents du Club, nous pouvons enfin annoncer que les réunions de jeux du jeudi vont reprendre à partir du 2 septembre 2021, selon les conditions sanitaires du moment. Suivront les concours de belote prévus pour le 23 octobre 2021 ainsi que le 6 novembre 2021 pour le Téléthon.

La joie de nous retrouver, d'échanger et partager ce que chacun a vécu, va, nous l'espérons, permettre de tourner la page de cette pandémie.

Bon été à tous avant de nous retrouver,

Le bureau du Club du Tenu

Comité des fêtes

Bonjour à tous,

En cette année 2021, le Comité des Fêtes tient à vous exprimer qu'il reste toujours présent au côté des Saint-Marines et Saint-Marins. Comme vous le savez, cette année, l'équipe ne peut pas assurer l'organisation des événements prévus ; ce n'est que partie remise en 2022 pour le 30^{ème} concours de pêche et le Feu d'Artifice tant appréciés de vous tous.



Les membres du bureau sont toujours dans la dynamique de vocation du comité : assurer la gestion (entretien et maintien en état de fonctionnement) du matériel pour les manifestations à venir des associations, ainsi que le louer aux particuliers qui auraient des besoins.

Tarif des locations du matériel :

- Location aux particuliers : (tarifs ci-dessous et visibles aussi sur site de la mairie)
- Prêt aux autres associations de St Mars de Coutais : gratuit.

→ Les réservations sont possibles uniquement par téléphone auprès de nos gestionnaires du matériel :

David GRAVOUIL et Marc BEILLEVAIRE :
06 37 81 18 00.

N'hésitez pas à nous contacter par mail si vous souhaitez échanger et/ou nous faire part de vos idées ou de vos besoins particuliers.

Les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent un bel été et de bien vous porter.

	Prix/particulier (1 week-end)	Caution
Table bois ou plastique	6 €	0 €
Table bois ou plastique + 2 bancs ou 6 chaises	10 €	0 €
1 banc ou 4 chaises	2 €	0 €
Petit Stand => 3mX3m	10 €	30 €
Grand Stand pliant (accordéon) => 6mX3m	50 €	150 €
Podium	150 €	0 €
Friteuse (électrique ou gaz)	65 €	30 €
Percolateur	20 €	0 €
Plancha	40 €	30 €
Bac Refroidisseur	20 €	30 €
Néon éclairage (1m)	5 €	1 €



Le bureau

Badminton



"Bonjour Amis sportifs,
Nous jouons en loisirs, et nous serons heureux de vous accueillir
Pour cette nouvelle saison 2021 —2022,
Bonne humeur et convivialité sont de rigueur !"

Informations pour votre adhésion au Club de Badminton, réservée aux plus de 18 ans :

Les Tarifs : Habitants de la commune : 30 €
Habitants hors de la commune : 35 €

A la Salle des Sports, Complexe des Bergeries

Les créneaux horaires sont les suivants
• Le lundi et le jeudi de 20h00 à 22h00

Pièces obligatoires nécessaires pour votre adhésion :

À nous demander par mail : badstmarin@yahoo.fr

ou à télécharger sur le site de la Mairie :

www.saintmarsdecoutais.fr

Le formulaire d'inscription dûment rempli, le règlement par chèque à l'ordre Bad St Marin, ou par espèce.
Un certificat médical datant de moins de 3 mois, pour la première année et un questionnaire de santé à compléter pour les 2 années suivantes.

Codissimo



Depuis Mars 2020, comme l'ensemble des associations, Cordissimo a dû s'adapter aux nouvelles conditions sanitaires réglementant les salles municipales. Nous avons dû instaurer les cours en distanciel jusqu'au mois de juin 2020.

Au mois de Septembre 2020, tout en appliquant les règles sanitaires en vigueur, nous avons pu reprendre dans nos salles traditionnelles mais pour une courte durée car comme l'ensemble de la population confinée au mois d'octobre, nous avons repris les cours en distanciel, extrêmement complexes à mettre en œuvre surtout pour les élèves débutant un instrument. L'allègement du confinement au mois de Janvier 2021, nous a permis de reprendre les cours mais seulement dans une seule salle appelée "multi-usage" la Saint Marine, autorisée à recevoir seulement les mineurs pour des activités de loisirs. La salle Saint Marine étant utilisée par plusieurs associations, cela nous a demandé de l'organisation au niveau planning et mise en place du matériel nécessaire au cours de piano et à l'initiation musicale et ce tous les mercredis matin (avec remise en ordre le mercredi soir).

Nous espérons que la situation va évoluer afin que nous puissions reprendre au mois de Septembre 2021 des cours dans des conditions normales.

Pour les nouveaux élèves (enfant et adulte) les inscriptions sont ouvertes du 15 Juin au 15 août 2021. Disciplines enseignées : Piano, guitare, violon, initiation musicale, formation musicale et chant.

Pour de plus amples renseignements ou pour les inscriptions veuillez contacter l'association au numéro de téléphone suivant : 06 83 28 74 41 ou par mail assocmusicale.codissimo@laposte.net

44

La Cantoche côté coulisses

L'association La Cantoche participe à "Enquêtes de région" sur France 3 Pays de la Loire, rencontre les élus et s'engage dans le groupe de travail sur les restaurations scolaires.

À La Cantoche, association qui s'intéresse à la qualité de nos assiettes et de la pause méridienne des écoliers, nous avons pu partager nos préoccupations en matière de santé et d'environnement avec une équipe de France 3 Pays de la Loire.

Le journaliste Mathieu Guillerot nous a rendu visite lors d'un déjeuner concocté d'aliments locaux et sans pesticides, l'occasion de rappeler que nous pouvons mettre en place des actions toutes simples à notre échelle pour mieux consommer et préserver l'environnement. C'est sur cette note positive que ce numéro de l'émission "Enquêtes de région" consacrée aux enjeux environnementaux et à leurs conséquences sur notre santé s'est terminé.

"Enquêtes de région" était diffusée le 10 mars. C'est à retrouver en ligne ici rebrand.ly/enquetes-france3PDL et sur notre page Facebook @ La Cantine citoyenne de Saint Mars de Coutais.

Faunalis

L'association FAUNALIS a pour objectif la sensibilisation à la protection de la nature, ainsi que la **création d'un centre de soins pour la faune sauvage en détresse dans le Pays de Retz**. Un centre de soins est un lieu qui recueille, soigne et réhabilite des animaux sauvages de la faune française blessés, malades ou en détresse, dans le but de les relâcher dans la nature.

En plus des animations et sorties de sensibilisation et d'initiation prévues tout au long de l'année, FAUNALIS est en pleine récolte de fonds pour acheter le terrain qui accueillera le centre de soins, situé sur la commune de Saint Mars de Coutais.

Pour plus de renseignements sur le projet de centre, pour nous aider à monter ce projet ou pour participer aux sorties, n'hésitez pas à nous rejoindre sur les réseaux sociaux : facebook : @faunalis
instagram : @association.faunalis
site internet : www.faunalis.com
mail : contact.faunalis@gmail.com



Pour faire mieux ensemble

La Cantoche observe positivement la **réflexion qui émerge au sujet des restaurations collectives et de leurs approvisionnements sur le territoire**, notamment avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT), mais aussi avec la mise en place d'un groupe de travail dédié dans notre commune. **Ce groupe de travail ouvert à tous est primordial** pour prendre part dans les mois qui viennent à la défense d'une cuisine et d'une agriculture plus saines.



Le Chemin des Papillons

UNE BOUFFÉE D'AIR ESTIVALE !

Été 2020 : "Cette année on s'adapte, et l'année prochaine on fera comme d'habitude !" Oh la belle blague... Bon ! De toute manière, on n'a pas l'choix ! Alors on continue de s'adapter cette année encore, et ce n'est pas ce covid qui va nous enlever notre optimisme ! Enfin... pas au point de tout arrêter...

Cette année, la 7e édition du festival Le Chemin des Papillons se déroulera sur 3 jours : les 19, 20 et 21 Août. Il se tiendra au parc des Versennes à St Mars de Coutais, comme l'année passée. Et oui, changement de lieu, le festival en plein champs n'est maintenant qu'un souvenir...

Comme à notre habitude, nous aimons croiser le spectacle vivant au développement durable. Balades natures, conférence, cinéma plein air, musique, arts du cirque, clown, artisanat... Autant vous dire que l'on va se régaler, et surtout qu'on va faire du bien ! Nous ferons le maximum pour vous accueillir non seulement dans les règles, mais aussi et surtout de manière à ce que l'on puisse profiter, se rencontrer, échanger, renouer, pour ne pas oublier la valeur de ces moments collectifs. Distanciation physique certes, mais certainement pas sociale...



Nous espérons sincèrement que vous serez au rendez-vous de cette édition 2021, que l'on construit comme on peut depuis le mois de Janvier. Alors n'hésitez pas à sortir vos agendas, et voilà en avant-goût, un visuel du groupe Monty Picon, qui foulera en fanfare le site du festival.

Éléments de programmation confirmés au 15.05 : Balades Natures, Monty Picon (fanfare), Incognito de la compagnie Magik Fabrik (clown dès 5 ans), Le Temps d'une sieste de la compagnie Kaboum (duo acrobatique) et le cinéma plein air La Boite Carrée (10 courts-métrages internationaux).

Belle semaine à vous, et à bientôt !
Les Pap's.

SKILAC

SKILAC (ski, loisirs, animation, culture) reprend vie.

Le Skilac est paru au journal officiel le 6 décembre 1985. Son but était de développer et d'organiser des activités à vocation culturelle, liées aux sports d'hiver. Dix familles de Saint Marins se sont réunies fin 1985 pour créer l'association, un bureau a été élu : président Louis-Marie Ordureau, vice-présidente Sylvie Beillevert, secrétaire Philippe Ménoret et trésorier Philippe Bourdon.

La principale activité était d'emmenner un grand nombre de familles découvrir et pratiquer le ski dans les Hautes Pyrénées, plus particulièrement

dans la vallée d'Aure à Piau Engaly. Tous les ans, pendant les vacances scolaires de février, un car partait de Saint Mars en direction des Pyrénées.

Les premiers voyages avec cette équipe ont commencé en 1983 et le dernier séjour a eu lieu en 2007. Pendant 23 ans sans interruption plus de 300 personnes et 190 familles ont participé au moins une fois au séjour du Skilac.

Depuis l'association est en sommeil malgré une rencontre annuel du bureau pour définir les dons à des associations caritatives afin d'assécher le compte.

Lors d'une de ces rencontres, l'idée a germé de relancer l'activité d'une manière différente : retourner dans les Pyrénées, mais pas pour skier, pour randonner.

Le projet est de partir une semaine du 11 au 18 septembre 2021, le transport se fera en minibus, le logement en pension complète dans la maison familiale de Château Rolland à Guichen (65) et chaque jour des randonnées seront proposées.

Suite aux parutions dans la presse, un petit groupe s'est formé, mais il reste quelques places. Si des Saint Marins et Saint Marines sont intéressés, contacter Philippe et Françoise Bourdon sur l'adresse mail : fph.bourdon@wanadoo.fr ou au 02 40 31 54 93



LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

45



Football - St Médard

Le club de la Saint Médard football de Saint Mars de Coutais fête ses 70 ans cette année !

Malgré le contexte sanitaire, le club entreprend, avec un réel engouement :

- Une reprise des activités prévue pour Septembre
- Avec, aussi, en ligne de mire : la célébration de l'événement des 70 ans dignement.

L'association du foot est sur le qui-vive pour vous accueillir à nouveau et cherche de nouveaux bénévoles, notamment, pour agrandir l'équipe très jeune du conseil d'administration !

Pour tous renseignements et notamment des contacts, rendez-vous sur :

<https://smdcoutais.sportsregions.fr/>

Nous avons hâte de vous retrouver sur les terrains.

Sportivement,

Le bureau du foot.



Tennis - St Médard

Le tennis St Médard reprend du service !

Grâce au changement d'heure et au retour d'une météo clémente, le TC St Médard a pu reprendre les cours de tennis uniquement en extérieur (protocole sanitaire oblige !) le mardi de 17h jusqu'à 18h45. Le club a organisé pendant les vacances scolaires d'avril des cours de rattrapage les 2 mardis et les 2 jeudis pour l'ensemble des adhérents, en collaboration avec notre entraîneur Nicolas Sabathé !

La bonne humeur et la convivialité du club sont encore bien présentes, et ce malgré une coupure liée à la COVID 19. Les adhérents ont répondu présents et sont demandeurs d'activités.

N'hésitez pas à contacter le club pour l'utilisation des terrains extérieurs en loisir et pour les inscriptions de la saison prochaine ! Nous vous accueillons avec plaisir !

Le président Anthony Guilloteau 06.77.18.85.91 ou mail : stmedardtennis@gmail.com



La bibliothèque municipale

BILAN POUR L'ANNÉE 2020 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale de St Mars de Coutais aura connu, sur l'année 2020, plusieurs changements marquants.

• Travaux d'agrandissements

En effet, après une vingtaine d'années installée dans un local exigu attenant à la mairie, la municipalité a décidé d'agrandir ce local en intégrant l'ancienne agence postale et en réaménageant des bureaux de la mairie. De 45 m², la bibliothèque est passée à une superficie d'environ 85 m². Les usages du lieu ont été repensés afin de favoriser l'appropriation et le séjour des usagers. A l'extérieur, une terrasse en bois, a été aménagée, entre autres, pour proposer des lectures, spectacles, etc., lorsque le temps le permettra.

• Informatisation

En plus des travaux, la municipalité a souhaité renouveler le matériel informatique, notamment le logiciel de gestion de la bibliothèque, qui était devenu obsolète. Grâce à cela, la bibliothèque peut, aujourd'hui, proposer un portail documentaire attractif et mis à jour régulièrement (bibliotheque.saintmarsdecoutais.fr). Un service de drive a été mis en place lors du deuxième confinement, en donnant aux usagers, un accès au catalogue de la bibliothèque avec la possibilité de réserver des livres.

• Fréquentation des lecteurs

Malgré cette année particulièrement compliquée, avec un nombre d'heures d'ouverture restreint, le nombre de lecteurs a augmenté. Les travaux d'agrandissement et d'embellissement de cet équipement ont favorisé la curiosité et l'envie des administrés de s'inscrire. Les accueils de classe et diverses animations artistiques et créatives, proposés depuis septembre, ont permis aux enfants et aux parents de (re)découvrir ce lieu.

• Fonds documentaire

La municipalité a permis, grâce à une augmentation du budget de la bibliothèque, de continuer l'acquisition régulière de nouveaux documents (romans et BD en priorité pour cette année) et de proposer un choix de revues plus étoffé et plus diversifié que ce soit pour les enfants ou pour les adultes. Le fonds documentaire de la bibliothèque est assez diversifié.

Les projets 2021

Le développement du fonds documentaire est toujours à l'ordre du jour en favorisant au maximum la diversité des lectures et les souhaits des lecteurs. Pour l'année 2021, la priorité sera mise sur les rayons documentaires, albums et premières lectures, tout en continuant à proposer des nouveautés dans les autres rayonnages.

• Programme d'animations

Les animations proposées sont variées et concernent tous les publics. L'axe principal de travail est d'ouvrir et de renforcer les différents partenariats locaux, notamment avec les associations, en collaboration avec la commission "participation citoyenne, information et relations extérieures", et éventuellement d'appuyer certains projets municipaux :

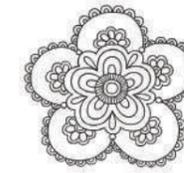
- Atelier d'écriture pour les enfants et les adultes
- Club lecture "En Aparté" organisé et animé par les bénévoles de la bibliothèque
- Ateliers bricolage à chaque vacances scolaires, animés par l'équipe de la bibliothèque
- Spectacle les Jocondes pour les adultes
- Spectacle de Noël en partenariat avec le service enfance
- Accueil des classes des écoles Sainte Thérèse et Delaroches, accueil du centre de loisirs,
- Portage de livres et animations à la maison de retraite Ste Anne,
- Lire en poussette le mardi matin,
- Concours photo (association ALAC), mandala participatif pendant l'été



• L'équipe de la bibliothèque

Aux côtés de la bibliothécaire, Adeline BELIN, qui fédère, propose et anime, les bénévoles œuvrent à la bonne marche de la bibliothèque. Leur participation lors des permanences, leur force de propositions pour les animations et les acquisitions, le travail d'équipement des documents, leur engagement dans le projet des travaux, de déménagements et réaménagement de l'espace, a permis à ce lieu culturel d'évoluer. C'est une équipe dynamique et enthousiaste qui ne manque pas d'entrain et d'idées. Un grand merci à toute l'équipe ! Si vous souhaitez, vous aussi, faire parti de cette équipe, n'hésitez pas à contacter la responsable de la bibliothèque, qui se fera une joie de vous faire découvrir toutes les activités proposées.

ANIMATIONS DE L'ÉTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



MANDALA PARTICIPATIF (DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT 2021)

Viens récupérer ton mandala à la bibliothèque. Colorie-le chez toi aux couleurs de ton choix. Viens l'accrocher sur le mur dans l'espace jeunesse de la bibliothèque.

A la fin de l'été, tu pourras découvrir cette œuvre participative !!!!

CONCOURS PHOTO "LE LIVRE PART EN VACANCES" (DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT 2021)

La bibliothèque vous propose un concours photo sur le thème du livre et des vacances. A vos appareils photo !!! Concours ouvert aux enfants et adultes, amateurs de photos.

Le règlement du concours est disponible sur le site internet de la bibliothèque :

bibliotheque.saintmarsdecoutais.fr

Les photos seront exposées courant septembre à la bibliothèque.



ATELIERS CRÉATIFS (LES VENDREDIS 9, 16, 23 ET 30 JUILLET DE 10H À 12H)

Tous les vendredis de juillet, la bibliothèque propose des ateliers créatifs : confection de marpage, toupie à corde, chats suspendus, etc. Plus d'informations et inscriptions :

bibliotheque@saintmarsdecoutais.fr ou bibliotheque.saintmarsdecoutais.fr



L'animation enfance-jeunesse

Questionnaire jeunesse

En partenariat avec l'association Anim'action à laquelle la commune délègue l'animation jeunesse, nous avons organisé un sondage auprès de tous les jeunes de Saint Mars de Coutais afin de connaître leurs loisirs, leurs possibilités de déplacement sur la commune et surtout leurs envies d'activités. Ce questionnaire nous permettra de faire évoluer les structures pour la jeunesse. Alors faites passer le message à tous les jeunes et soyez nombreux à répondre :

• sur le site de la commune :

<https://www.saintmarsdecoutais.fr/questionnaire-adresse-aux-jeunes-saint-mars-de-coutais/>

à l'aide du QR code :



En vous remerciant de votre participation,
La commission enfance, jeunesse,
séniors, solidarité



Animaction

Partir prendre un bol d'air marin après des périodes sans oxygène, c'est le planing d'une dizaine de jeunes pour cet été ! Au programme à partir du 23 juillet : 4 jours en bivouac le long du canal de Nantes à Brest dans la dépaysante ville de Guenrouët : farniente, balade, détente, barbecue puis préparation à partir en mer ! L'embarquement se fera ensuite au port du Crouesty, pour 3 jours de navigation avec deux grands catamarans à l'assaut des îles bretonnes de Houat et d'Hoëdic ! Bien sûr, nous mettrons le cap vers la relaxation et l'oxygénation. Retour à Saint Mars De Coutais prévu le 29 juillet.



Les CM2 explorent la Passerelle !

Depuis le mois de novembre, l'équipe jeunesse rencontre les CM2 des écoles privée et publique. Ce moment de découverte en lien avec l'équipe périscolaire permet de mieux se connaître mutuellement et d'entrevoir le fonctionnement de nos espaces jeunesse. Ils/elles peuvent s'inscrire dès à présent à la Passerelle et pourront venir à partir du 6 juillet ! De plus, les jeunes qui actuellement fréquentent la Passerelle intégreront la Maison des Jeunes durant l'été, laissant place à une nouvelle dynamique pour que les futur.e.s 6^{ème} s'épanouissent !

Vous voulez savoir s'il reste des places pour le séjour camping/catamaran ?

Vous êtes parent.e.s d'un.e CM2 qui vous parle constamment de Passerelle ?

Vous souhaitez plus d'informations sur les inscriptions ?

Contactez-nous !

Morgane : 06 74 10 85 70
jeunesse@animaction.asso.fr

Ben : 07 87 09 32 06
passerellestmars@animaction.asso.fr

Vivre le sport avec l'animation sportive

Le Département de Loire Atlantique propose aux enfants de CE1 au CM2 de s'initier à différentes activités physiques et sportives, contribuant au développement de l'enfant et facilitant ainsi l'accès au sport pour toutes et tous. L'école multisports favorise la découverte de nombreux sports sous forme de cycles de plusieurs semaines, permettant ainsi à l'enfant de prendre la mesure de toutes les disciplines proposées, pour, par la suite, favoriser l'inscription dans les clubs.

L'animation sportive propose aussi des stages pendant les vacances scolaires ainsi que de nombreux événements (Val'Adventure, Triathlon, Raids nature...) Les programmes et inscriptions sur : [Loire-atlantique.fr/animationsportive](http://loire-atlantique.fr/animationsportive)
Julien Roy - 06 86 45 82 95.



EN LIEN AVEC LES AUTRES COMMUNES

Mission Locale : pour aider les jeunes de 16 à 25 ans

Chacun connaît un jeune qui a entre 16 et 25 ans, qui a des questions liées à l'Emploi, la Formation, les Aides Financières, le Transport, le Logement, ...
Parlez-lui de la Mission Locale : 02 40 02 38 45 / contact@mlpaysretz.com
Un rendez-vous permet de faire le diagnostic du ou des besoins du jeune !

Pour plus de renseignements :
Facebook : <https://www.facebook.com/Mission-Locale-du-Pays-de-Retz-265372640147115/>
Twitter : <https://twitter.com/MLPaysRetz>
Instagram : <https://www.instagram.com/missionlocaledupaysderetz/?hl=fr>



Office de tourisme Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

Actualités été 2021

- Expositions :

• **Juillet** : Nathalie CLÉMENT, Terres Nathales, avec ses peintures acrylique et sculptures céramique déclinant "l'art d'être une pépette.com", au travers de femmes rigolotes imaginées dans des postures de la vie quotidienne



• **Août** : Hubert MEISSEL et ses photos de voyage "Abroad", avec son regard décalé sur notre société contemporaine dans ses portraits, paysages urbains et naturels

Animation :

Un jeu-concours "carte postale d'antan" sera proposé sur l'ensemble des communes du territoire Sud Retz Atlantique à partir du lundi 05 juillet. Cette animation mettra à l'honneur le patrimoine local, en partenariat avec la Société des Historiens du Pays de Retz.

Suivez l'actualité des réseaux sociaux pour en savoir plus :
Facebook : <https://www.facebook.com/SudRetzAtlantiqueTourisme>
Instagram : <https://www.instagram.com/sudretzatlantique.tourisme/>

Nos nouveautés

• Site internet de l'office de tourisme

Le nouveau site internet de l'Office de tourisme sortira début juillet sous l'entité www.sudretzatlantique-tourisme.fr

Il visera à promouvoir l'ensemble du territoire Sud Retz Atlantique avec notamment son offre de loisirs, de restauration, d'hébergement ainsi que les producteurs locaux du territoire. Retrouvez également sur le site, les billetteries à tarifs préférentiels dans les parcs de loisirs de proximité et de la région. De bonnes idées de sorties pendant les vacances !

• Page Instagram

Suivez nos actualités sur la nouvelle page Instagram de l'Office de tourisme Sud Retz Atlantique www.instagram.com/sudretzatlantique.tourisme

Label accueil vélo

L'Office de tourisme est labellisé Accueil Vélo depuis le printemps. Cette marque garantit des services de qualité auprès des cyclistes le long des itinéraires.

Location de vélo

La location de vélo sera possible sur le territoire à partir de début juillet. Des vélos seront disponibles sur le site du Camping de la Rabine à Machecoul-Saint-Même. Le service sera proposé par la Route du Sel, basée à Sallertaine. Des balades guidées en vélo et canoë seront également proposées.
Plus d'infos : www.laroutedusel.com.

Un agenda des manifestations (juillet & août 2021) sera disponible au début de l'été dans votre office de tourisme ou en téléchargement sur le nouveau site internet de l'OT.



Le Passeport Grand Lieu ! Choisissez vos expériences...



L'association le réseau local de Grand Lieu, regroupant aujourd'hui de plus de 70 acteurs locaux vous propose de découvrir une démarche responsable et solidaire : le Passeport Grand Lieu.

- Découvrez et accédez à de nombreuses réductions sur des offres et des services atypiques proposées par des professionnels locaux, respectant les valeurs de l'association.
- Donner du sens à vos achats
- Valorisez, soutenez l'économie locale et les collaborations entre acteurs locaux
- Offrez le Passeport Grand Lieu en cadeau

Le Passeport Grand Lieu contient des remises sur des offres de qualités autour de 5 thématiques :

Appel à solidarité pour une association en danger

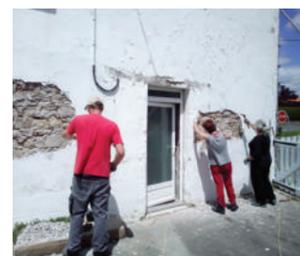


Retz'Agir, l'association d'insertion qui œuvre sur le territoire depuis plus de 25 ans, est en péril après le cambriolage de ses locaux survenus le 28 janvier 2021. Comme si le confinement dû au coronavirus ne suffisait pas....

L'association Retz'Agir a pour vocation de faciliter le retour ou l'accès à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Elle évalue leur employabilité au travers d'activités professionnelles rémunérées et les accompagne dans leur parcours d'insertion.

De nombreux travaux de menuiserie, maçonnerie et espaces verts ont ainsi été réalisés auprès de particuliers, associations, entreprises et collectivités du territoire.

En janvier dernier, Retz'Agir a été victime d'un acte de malveillance. Ses locaux ont été forcés. Une grosse partie de l'outillage des chantiers Bois, Ma-



Bien-être, Maison, Loisirs, Faire et savoir-Faire, Dans vos boutiques locales.

Le fonctionnement est simple ! Achetez en ligne votre Passeport à 20 € et téléchargez votre billet. Récupérez-le dans un de nos points relais ou recevez-le à votre domicile pour 2 € de plus.

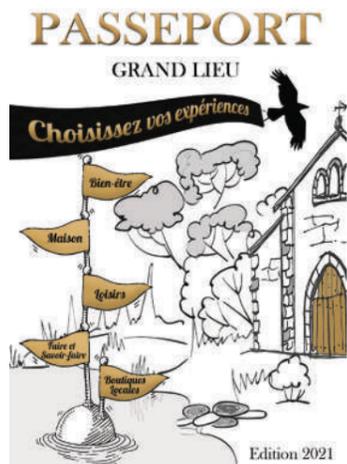
www.lemillelieu.fr/passeport-a-grand-lieu ;

contact@lemillelieu.fr ;

Le réseau local, 1C rue Felix platel

44310 Saint Philbert de Grand lieu

06 50 32 20 90



çonnerie et Espaces verts et un véhicule ont été volés. On a d'ailleurs retrouvé ce dernier, calciné du côté de Saint Julien de Concelles.

Tous les corps de métiers vont être impactés par ce cambriolage et les activités des salariés en insertion profondément chamboulées. Nous n'avons plus de matériel pour travailler. Il va être difficile d'honorer les chantiers prévus à court et à moyen terme.

Du coup, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés, aides financières ou dons de matériel en bon état de fonctionnement, pour reconstituer notre parc d'outillages et redevenir opérationnel. Nous tenons d'ores et déjà à remercier toutes les personnes qui se sont manifestées et qui nous ont témoigné leur sympathie. Leur geste nous fait chaud au cœur.

Retz'Agir
02 40 02 36 28
secretariat@retzagir.fr

MATÉRIEL DONT L'ASSOCIATION A BESOIN...

- Scie circulaire
- Perforateur
- Visseuse
- Perceuse
- Débroussailleuse
- Tronçonneuse
- Tarière
- Compresseur
- Groupe électrogène
- Un véhicule 7 places



Transports scolaires

Du 7 juin au 18 juillet 2021

Inscription aux transports scolaires

Nouvelle inscription, renouvellement... Retrouvez toutes les informations sur aleop.paysdelaloire.fr/rentree-2021



LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS



Agenda des manifestations

2021

Juillet

- 2 3 4 Concert - THE WATT HOUSE - Salle du Théâtre
- 9 , 16 , 23 et 30 Ateliers créatifs - Bibliothèque - Salle St Marine

2021

Août

- 19 20 21 7^{ème} édition du Festival – CHEMIN DES PAPILLONS
– Parc des Versènes

2021

Septembre

- 3 Réunion de rentrée associative (mairie, associations, écoles, bibliothèque) – Municipalité - Salle St Marine
- 4 Assemblée Générale – ALAC – Salle St Marine
- 11 Accueil des nouveaux arrivants et Forum des associations – Municipalité - Salle St Marine
- 11 au 18 Randonnée en Pyrénées – Ski Lac
- 15 Réunion d'information sur la journée citoyenne du 20 novembre - Municipalité - Salle St Marine
- 24 Assemblée Générale – Jumelage Allemand 2021 - Salle St Marine
- 25 Bibliothèque en fête (la bibliothèque ouvre ses portes et dévoile son nom)

2021

Octobre

- 16 17 Expo Photos – ALAC – Salle St Marine
- 23 Concours de belote – Club du Tenu

2021

Novembre

- 6 Concours de belote Téléthon – Club du Tenu
- 13 Conférence – Historiens du Pays de Retz – Salle St Marine
- 20 Journée citoyenne - Municipalité

2021

Décembre

À DÉFINIR

- Marché de Noël – ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE ST MARS

2022

Janvier

- 15 16 Gui l'An Neuf -